

# ***RAPPORT FINANCIER ANNUEL***

## ***Arrêté au 30 avril 2013***



**TONNELLERIE FRANCOIS FRERES**  
**Société Anonyme au capital de 8 672 000 euros**  
**Divisé en 5 420 000 actions de 1,60 euro chacune**  
**Siège social : 21190 Saint Romain (France)**  
**515 620 441 RCS Dijon**

## Sommaire

• Attestation du responsable .....	3
• Comptes consolidés.....	4
• Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	38
• Comptes sociaux.....	40
• Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	60
• Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	63
• Honoraires des Commissaires aux comptes.....	65
• Rapport de Gestion.....	66
• Rapport du Président sur le contrôle interne.....	117
• Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne.....	130
• Document d'information annuel.....	132

## ATTESTATION DU RESPONSABLE

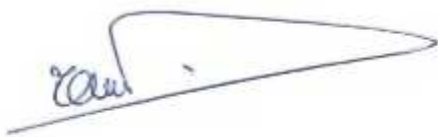


J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint Romain le 26 août 2013

Le Président du Directoire

**Jérôme FRANCOIS**



## COMPTES CONSOLIDES

### BILAN CONSOLIDE AU 30 AVRIL 2013

Actif (en milliers d'euros)	Note	30/04/2013	30/04/2012
		IFRS	IFRS
<b>Actif non courant</b>			
Immobilisations incorporelles	4.3	1 832	1 669
Ecart d'acquisition	4.2	52 868	43 567
Immobilisations incorporelles	4.1	54 700	45 236
Immobilisations corporelles	4.1	28 021	26 881
Impôts différés actifs	4.4	3 546	3 105
Autres actifs financiers		899	689
<b>Total actif non courant</b>		<b>87 166</b>	<b>75 911</b>
<b>Actif courant</b>			
Stocks et en-cours	4.5	129 180	127 857
Créances clients	4.6	34 001	35 154
Autres créances d'exploitation	4.6	4 739	4 590
Disponibilités	4.7	35 428	23 959
<b>Total actif courant</b>		<b>203 348</b>	<b>191 560</b>
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
<b>Total actif</b>		<b>290 514</b>	<b>267 471</b>

## BILAN CONSOLIDE AU 30 AVRIL 2013

Passif (en milliers d'euros)	Note	30/04/2013	30/04/2012
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	4.8	8 672	8 672
Réserves consolidées		163 943	151 094
Ecarts de conversion capitaux propres	4.8	(231)	255
Résultat consolidé		22 499	15 910
Ecarts de conversion résultat		(185)	191
<b>Total des capitaux propres du Groupe</b>		<b>194 698</b>	<b>176 122</b>
Intérêts minoritaires réserves		1 850	1 826
Intérêts minoritaires résultat		255	184
<b>Total capitaux propres</b>		<b>196 803</b>	<b>178 132</b>
<b>Passif non courant</b>			
Provisions	4.9	389	378
Impôt différé passif	4.16	2 492	2 683
Dettes financières long terme	4.11 et 4.12	21 789	22 952
Engagements de retraite	4.10	1 315	999
<b>Total Passif non courant</b>		<b>25 985</b>	<b>27 012</b>
<b>Passif courant</b>			
Dettes fournisseurs		15 509	13 786
Autres dettes d'exploitation		12 413	11 340
Dettes financières court terme	4.11 et 4.12	39 804	37 201
<b>Total passif courant</b>		<b>67 726</b>	<b>62 327</b>
Passifs non courants destinés à être cédés		0	0
<b>Total passif courant et non courant</b>		<b>93 711</b>	<b>89 339</b>
<b>Total Passif</b>		<b>290 514</b>	<b>267 471</b>

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

	Note	30/04/2013	30/04/2012
		Exerc. 12 mois IFRS	Exerc. 12 mois IFRS
<b>En milliers d'euros</b>			
Chiffre d'affaires	3.2	163 104	115 022
Production stockée		(265)	683
<b>PRODUITS EXPLOITATION</b>		<b>162 839</b>	<b>115 705</b>
Achats de matières et marchandises		(71 258)	(50 821)
Variation de stocks matières et marchandises		(1 777)	(1 416)
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>89 804</b>	<b>63 468</b>
Autres achats et charges externes		(19 452)	(13 042)
<b>VALEUR AJOUTEE</b>		<b>70 352</b>	<b>50 426</b>
Subventions d'exploitation		0	0
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 996)	(1 416)
Charges de personnel		(32 052)	(23 632)
<b>EXCEDENT BRUT EXPLOITATION</b>		<b>36 304</b>	<b>25 378</b>
Repr Prov et Transfert de charges	5.4	1 543	1 326
Autres produits		239	274
Dotations aux comptes d'amortissements	4.1	(2 928)	(2 261)
Dotations aux comptes de provisions	5.4	(1 296)	(1 321)
Autres charges de gestion courante		(205)	(160)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>33 657</b>	<b>23 236</b>
Autres éléments d'exploitation	5.2	(469)	(755)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>33 188</b>	<b>22 481</b>
Produits financiers	5.3	1 094	2 483
Charges financières	5.3	(1 640)	(1 566)
<b>Résultat Financier</b>	5.3	<b>(546)</b>	<b>917</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>32 642</b>	<b>23 398</b>
Impôt sur les bénéfices	5.7	(9 881)	(7 312)
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>22 761</b>	<b>16 086</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>22 761</b>	<b>16 086</b>
dont Part du Groupe		22 499	15 910
dont Part des Minoritaires		262	176
<b>Résultat par action</b>	5.9		
de base (résultat net)		<b>4,15</b>	<b>2,94</b>
de base (résultat net des activités poursuivies)		<b>4,15</b>	<b>2,94</b>
dilué (résultat net)		<b>4,15</b>	<b>2,94</b>
dilué (résultat des activités poursuivies)		<b>4,15</b>	<b>2,94</b>

## TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	30/04/2013	30/04/2012
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)</b>	<b>22 761</b>	<b>16 086</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 585	2 873
Plus et moins value de cession	- 140	- 10
Quote-part de subvention d'investissement	- 272	- 79
Variation des impôts différés	- 486	798
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>25 448</b>	<b>19 668</b>
Variation de stocks	304	1 324
Variation des comptes clients et comptes rattachés	2 242	148
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	2 319	- 3 017
<b>A. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>30 313</b>	<b>18 123</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 5 664	- 2 293
Variation des immobilisations financières	- 323	234
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations	1 677	81
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales	- 11 895	- 40 683
<b>B. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 16 205</b>	<b>- 43 129</b>
<b>OPERATION DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital		-
Dividendes versés aux actionnaires	- 3 396	- 3 290
Variation des dettes financières à court terme	2 103	7 268
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	13 128	29 185
Remboursements d'emprunts à LMT	- 13 183	- 2 908
Variation des autres dettes financières	- 1 145	741
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	91	24
<b>C. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>- 2 402</b>	<b>29 538</b>
<b>D. INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE</b>	<b>- 237</b>	<b>1 485</b>
<b>E. TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>23 959</b>	<b>17 942</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)</b>	<b>35 428</b>	<b>23 959</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

En milliers d'euros	Attribuable aux actionnaires de la Société					Intérêts minoritaires		Total
	CAPITAL SOCIAL	RESERVES CONSOLIDEES	ECART CONV CAPITAUX PROPRES	RESULTAT CONSOLIDE	ECART CONV RESULTAT	INT. MINO RESERVES	INTERETS MINO RESULT	
<b>29-avr-06</b>	<b>8 672</b>	<b>128 066</b>	<b>-2 308</b>	<b>15 129</b>	<b>303</b>	<b>1 443</b>	<b>179</b>	<b>151 484</b>
AFFECTATION RESULTAT		15 129		-15 129		179	-179	
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		-3 252						-3 252
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						-34		-34
RESULTAT 30/04/2011				14 248			138	14 386
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			-1 052			-11		-1 063
ECART CONVERSION REST N					-148		-3	-151
ECART CONVERSION REST N-1		303			-303			
<b>29-avr-07</b>	<b>8 672</b>	<b>140 246</b>	<b>-3 360</b>	<b>14 248</b>	<b>-148</b>	<b>1 577</b>	<b>135</b>	<b>161 370</b>
AFFECTATION RESULTAT		14 248		-14 248		135	-135	
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		-3 252						-3 252
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						-38		-38
RESULTAT 30/04/2012				15 910			176	16 086
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			3 615			152		3 767
ECART CONVERSION REST N					191		8	199
ECART CONVERSION REST N-1		-148			148			
<b>29-avr-08</b>	<b>8 672</b>	<b>151 094</b>	<b>255</b>	<b>15 910</b>	<b>191</b>	<b>1 826</b>	<b>184</b>	<b>178 132</b>
AFFECTATION RESULTAT		15 910		-15 910		184	-184	
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		-3 252						-3 252
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						-144		-144
RESULTAT 30/04/2013				22 499			262	22 761
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			-486			-16		-502
ECART CONVERSION REST N					-185		-7	-192
ECART CONVERSION REST N-1		191			-191			
<b>29-avr-09</b>	<b>8 672</b>	<b>163 943</b>	<b>-231</b>	<b>22 499</b>	<b>-185</b>	<b>1 850</b>	<b>255</b>	<b>196 803</b>



## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 30/04/2013

### Informations comptables

En date du 15 juillet 2013, le Directoire a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 30 avril 2013. François Frères est une société anonyme cotée immatriculée en France.

### Note 1. Principes Comptables

#### 1.1 GENERALITES

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 30 avril 2013 sont établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » adoptées au niveau européen.

L'information financière au 30 avril 2013 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 avril 2013.

Les options de première application des normes IFRS retenues par le Groupe lors de la transition aux IFRS sont les suivantes :

- ne pas procéder au retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1er mai 2004
- appliquer la norme IFRS 2 (« Paiement en actions ») sur les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas acquis au 1er janvier 2005 (aucun plan concerné).

Le Groupe n'a pas retenu l'option de comptabiliser en capitaux propres au 1er mai 2004 les écarts actuariels non comptabilisés au 30 avril 2004, comme cela est permis par la norme IFRS 1, ces écarts étant non significatifs.

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants.

Au cours de la période, le Groupe a adopté le nouvel amendement IFRS entré en vigueur au 30 avril 2013. Cette nouvelle norme est :

- Amendements à IFRS 7 – Informations à fournir : Transferts d'actifs financiers.

L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe.

S'agissant des normes ou amendements à des normes adoptés par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er mai 2012, le groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- Amendements à IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global
- Amendements à IAS 12 – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements à IAS 19 – Avantages du personnel
- Amendements à IAS 27 – Etats financiers individuels
- Amendements à IAS 28 – Participation dans des entreprises associées et coentreprises
- Amendements à IAS 32 – Présentation : compensation d'actifs financiers et de passifs financiers
- Amendements à IFRS 1 – Prêts publics
- Amendements à IFRS 7 – Informations à fournir : compensation d'actifs financiers et de passifs financiers
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 11 – Partenariats
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur

Le processus de détermination par François Frères des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

## 1.2 PRINCIPES COMPTABLES

### 1.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dont le Groupe François détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des bénéfices de ses activités.

Les sociétés pour lesquelles le contrôle est partagé avec un partenaire, sont consolidées par intégration proportionnelle. Il s'agit du sous-groupe Trust (Trust International, Trust Hungary et Quercus), Radoux RSA. La société Staviv Inc a été consolidée en intégration proportionnelle jusqu'au 30 septembre 2012, date à laquelle le Groupe a pris le contrôle de l'intégralité du capital (contre 50% auparavant).

Les filiales sont consolidées à partir de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 2.1.

### 1.2.2 Elimination des opérations internes au groupe

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

### 1.2.3 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de François Frères S.A. et ses filiales au 30 avril de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

### 1.2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation François Frères. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan (hors capitaux propres)
- Taux historique pour les capitaux propres
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat

Les différences de conversion qui apparaissent au passif du bilan sont la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Les taux des principales monnaies utilisées pour la consolidation des comptes étaient les suivants (€ contre devise) :

		Taux de clôture		Taux moyen	
		Avril 2013	Avril 2012	Avril 2013	Avril 2012
Etats-Unis	USD	1,3072	1,3214	1,28681	1,36706
Australie	AUD	1,2649	1,2684	1,24715	1,31076
Hongrie	FT	298,82	289,85	290,62	287,28
Afrique du Sud	RD	11,8045	10,2304	11,0986	10,2879
Nouvelle Zélande	NZD	1,5272	1,6133	1,57568	1,69025
Chine	HKD	10,1452	10,2526	9,98052	10,632
Ecosse	GBP	0,8443	0,8129	0,81782	0,8579

### 1.2.5 Opérations en devise

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

### 1.2.6 Estimations du Groupe

L'établissement des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, implique d'effectuer des estimations et de retenir certaines hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les postes d'actifs et de passifs dont la valeur nette est susceptible d'être modifiée significativement par des changements dans les estimations faites par le Groupe sont les dépréciations d'actifs non financiers (note 4.2), les provisions et passifs éventuels (note 4.9), les engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 4.10), et la reconnaissance des impôts différés actifs (note 4.4).

Toutefois, l'impact au sein du Groupe François des estimations est très limité.

## 1.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

### 1.3.1 Immobilisations incorporelles

Les **écarts d'acquisition** représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes (pour ceux antérieurs au 1<sup>er</sup> mai 2011), des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs nets identifiés aux dates d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Le test de dépréciation est réalisé par UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables, dans lesquelles les écarts d'acquisition ont été affectés. La valeur d'utilité de ces UGT est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

**Les frais de recherche** sont comptabilisés en charges. **Les frais de développement** sont immobilisés lorsque les projets permettent de générer individuellement des avantages économiques futurs probables. En application de cette norme, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et de développement qui ne remplissent pas les conditions, sont enregistrés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les autres **immobilisations incorporelles** acquises ou créées par le groupe François sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées suite à une acquisition de titres de société consolidée. Ces évaluations à la juste valeur sont réalisées par des évaluateurs indépendants quand il en est jugé nécessaire.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de marques.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels sont amorties sur leur durée d'utilisation. Les durées d'utilité constatées sur les logiciels varient de 3 à 5 ans.

Les marques considérées comme à durée d'utilité indéfinie, ne sont pas amorties. Leur durée d'utilité est néanmoins réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée.

Les valeurs comptables des actifs non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les immobilisations incorporelles amortissables font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. La méthode utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

### 1.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été acquises suite à un regroupement d'entreprises diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation ultérieure.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilités différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés à l'intérieur du groupe (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

### 1.3.3 Stocks et en-cours

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré. Les produits finis ont été valorisés à leur coût de production.

Les marges figurant dans les stocks de marchandises des filiales ont été éliminées.

Les stocks de matières premières et de produits finis sont dépréciés si leur valeur de revente est inférieure à leur valeur comptable.

#### 1.3.4 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances font l'objet d'une analyse individuelle. Une provision est constituée en fonction du risque estimé.

#### 1.3.5 Impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions (le cas échéant).

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise une méthode de report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle.

Les comptes consolidés du Groupe François enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- de la constatation d'un écart d'évaluation sur un terrain,
- de la comptabilisation des engagements de retraite,
- de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks des filiales à la clôture de l'exercice.

#### 1.3.6 Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

#### 1.3.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en « produits constatés d'avance ». Elles sont reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

### 1.3.8 Provisions réglementées

Les provisions pour hausse de prix sont annulées.

### 1.3.9 Provisions pour risques

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques. Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce aux tiers concernés et d'un plan détaillé approuvé par la direction ou d'un début d'exécution.

### 1.3.10 Provisions pour engagements de retraite

Le Groupe a souscrit, au cours de l'exercice 2000/2001 pour les sociétés françaises, une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Le montant versé (153 K€) avait été comptabilisé en charge exceptionnelle pour la fraction relative aux exercices précédents (137 K€) et en charge d'exploitation pour la prime relative à l'exercice (16 K€).

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font désormais l'objet d'une provision.

Le Groupe comptabilise ses engagements de retraite ou assimilés conformément à la norme IAS 19 « Avantages du Personnel ». Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite et en fonction des législations des différents pays dans lesquels le Groupe François est présent. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel, d'évolution des salaires et de rentabilité des placements à long terme et des conditions économiques propres à chaque pays. Pour les indemnités de départ à la retraite, le calcul est effectué en projetant la charge sur la durée totale de la vie active du salarié dans le Groupe François. Les provisions figurant au passif sont nettes des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ces engagements.

Pour les régimes à **cotisations définies**, le Groupe verse des primes à un organisme externe. Ces cotisations sont comptabilisées en charge lorsqu'un employé a rendu des services en échange de ces cotisations.

Pour les régimes à **prestations définies**, la méthode actuarielle utilisée pour valoriser l'engagement net est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation est valorisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements.



Les écarts actuariels sont amortis au compte de résultat à partir de l'exercice suivant leur constatation pour la partie excédant un corridor fixé à 10% du montant le plus élevé entre les obligations et la juste valeur des actifs de préfinancement, sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires (méthode dite du « corridor »). **Le calcul est effectué par des actuaires indépendants qualifiés.**

#### *1.3.11 Provisions pour litiges*

Elles sont constituées à la clôture de l'exercice pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Elles sont déterminées au mieux de la connaissance des risques encourus et de leur caractère probable et sont affectées à des risques précis.

#### *1.3.12 Emprunts*

Les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts de mise en place.

#### *1.3.13 Instruments financiers*

La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives.

Le Groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

### **Risque de change**

Le risque global du Groupe est principalement un risque export net en dollar américain. Le Groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

### **Risque de taux**

Le Groupe gère le risque de taux de manière centralisée en ayant recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

## Comptabilisation

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères et sur les taux d'intérêts pour couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change et de taux.

Ces instruments financiers dérivés sont, conformément aux normes, évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur (si leur montant est significatif).

### *1.3.14 Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par la somme des ventes des sociétés consolidées à des tiers étrangers au Groupe, les mouvements internes étant éliminés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport et autres frais facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires. Les coûts de transports supportés par le Groupe sont inclus dans les charges externes.

### *1.3.15 Engagements donnés*

Le groupe n'est pas lié par un contrat d'achats de merrains ou de grumes.

### *1.3.16 Résultat par action*

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription d'actions.

### 1.3.17 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins-values de cessions d'actifs ;
- des coûts liés à des plans de restructuration ;
- des pertes de valeur d'actifs y compris des goodwills ;
- Frais de prise de contrôle ;
- des litiges et autres pertes, profits et variations de provisions couvrant des événements très exceptionnels et matériels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts ;
- du résultat net des sociétés mises en équivalence.

### 1.3.18 Résultat financier

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet d'actualisation des provisions (hors avantages du personnel) ;
- la variation des instruments financiers ;
- le résultat de change sur opérations financières.

### 1.3.19 Paiements fondés en actions

Aucun plan d'options de souscription d'actions accordées aux dirigeants ou salariés du Groupe n'est en cours à la clôture de l'exercice 2013.

### 1.3.20 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs.

**Note 2. Périmètre de consolidation**
**2.1 SOCIETES CONSOLIDEES**

SOCIETE	PAYS	SIEGE SOCIAL	% DET	% INT.	METHODE
TONNELLERIE FRANCOIS	Française	ST ROMAIN			
TONNELLERIE DEMPTOS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
BOUYOUD	Française	ST SAUVEUR	100%	100%	IG
TRONCAIS BOIS MERRAINS	Française	URCAY	100%	100%	IG
TREUIL	Française	BRIVE	100%	100%	IG
FOUDRERIE JOSEPH FRANCOIS	Française	BRIVE	100%	100%	IG
BOUYOUD DISTRIBUTION	Française	BRIVE	100%	100%	IG
SOGIBOIS	Française	ST ANDRE DE C	100%	100%	IG
LAGREZE	Française	LES ESSEINTES	100%	100%	IG
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	Française	SAINT ROMAIN	100%	100%	IG
DEMPTOS NAPA	Américaine	NAPA	95.04%	95.04%	IG
FRANCOIS INC	Américaine	SAN FRANCISCO	100%	100%	IG
DEMPTOS ESPANA	Espagnole	LOGRONO	100%	100%	IG
TRUST INTERNATIONAL	Américaine	PALM BEACH	50%	50%	IP
TRUST HONGRIE	Hongroise	SZIGETVAR	50%	50%	IP
DEMPTOS SOUTH AFRICA	Sud Africaine	PAARL	100%	100%	IG
AP JOHN	Australienne	TANUNDA	95%	95%	IG
QUERCUS LLC	Américaine	PALM BEACH	75%	75%	IP
SCI LUZANNE	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
CLASSIC OAK NZ	Néo-zélandaise	WELLINGTON	100%	100%	IG
CLASSIC OAK AUS	Australienne	BELROSE	100%	100%	IG
NV CONSEILS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
AROBOIS	Française	GAGNAC/CERE	100%	100%	IG
DEMPTOS YANTAI	Chinoise	PENGLAI	100%	100%	IG
DEMPTOS Limited	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
SPEYSIDE Cooperage	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
ISLA Cooperage	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
STAVIN Inc	Américaine	CORTE MADERA	100%	100%	IG

TONN. FRANCOIS FRERES Ltd	Irlandaise	DUBLIN	100%	100%	IG
SPEYSIDE KENTUCKY	Américaine	SHEPHERDSVILLE	100%	95,04%	IG
CAMLACHIE Cooperage	Ecossaise	GLASGOW	100%	95,04%	IG
TONNELLERIE RADOUX	Française	JONZAC	100%	100%	IG
SCIAGE DU BERRY	Française	MEZIERES EN BRENNE	100%	100%	IG
VICTORIA	Espagnole	HARO LA RIOJA	100%	100%	IG
RADOUX USA Inc	Américaine	SANTA ROSA	100%	100%	IG
RADOUX South Africa	Sud Africaine	STELLENBOSCH	50%	50%	IP
RADOUX Australasia	Australienne	BELROSE	100%	100%	IG

*IG = Intégration Globale*

*IP = Intégration Proportionnelle*

## 2.2 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe a porté sa participation à 100% dans la société STAVIN, contre 50% auparavant, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012. STAVIN, le leader aux USA sur le secteur des produits de boisage pour l'œnologie, vient compléter l'offre du Groupe dans des métiers porteurs sur un marché américain particulièrement dynamique.

Après un premier parcours réussi au sein du Groupe depuis 2009, STAVIN continuera à être piloté par les équipes en place, gage de continuité et de réussite.

Cette opération a généré un écart d'acquisition complémentaire de 8 193 K€ :

**(en milliers d'euros)**

Prix d'acquisition	12 580
Juste valeur des actifs nets acquis	4 387
<b>Ecart d'acquisition Stavin au 1<sup>er</sup> octobre 2012</b>	<b>8 193</b>
<b>Variation de change \$/€</b>	<b>(88)</b>
<b>Ecart d'acquisition Stavin au 30 avril 2013 (note 4.2)</b>	<b>8 105</b>

## 2.3 SOCIETES NON CONSOLIDEES

François Frères ne consolide pas les participations suivantes en raison de l'intérêt négligeable qu'elles représentent au regard de l'image fidèle :

- 50% de la société australienne Cpak Pty Ltd (filiale de Classic Australie)
- 50% de la société française Stavard (filiale de Stavin Inc)
- 50% de la société Vinissimo (filiale de Classic Australie)

### Note 3. Information sectorielle

#### 3.1 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Le principal Directeur opérationnel (CODM) au sens de l'IFRS 8 est le Président du Directoire. L'analyse du découpage sectoriel du Groupe a été réalisée sur la base du reporting interne.

Le Groupe exerce son activité principale dans les métiers de la tonnellerie. Les autres activités du Groupe (foudrerie, produits de boisage...), demeurant mineures par rapport à la tonnellerie, n'ont pas à être présentées séparément.

L'activité « fûts à whisky » fait partie intégrante de l'activité tonnellerie. Cette analyse a d'ailleurs été faite par les sociétés du secteur qui sont cotées et traduit la présentation du reporting interne du Groupe.

Le Groupe François n'a pas à présenter d'information particulière par secteur d'activité. En revanche, des informations sectorielles par secteur géographiques figurent ci-dessous.

#### 3.2 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

##### Ventes externes

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>30/04/2013</b>	<b>30/04/2012</b>
France	21 461	15 540
USA	44 580	29 074
Europe	53 544	34 878
Océanie et Afrique du Sud	22 532	18 736
Autres zones	20 987	16 794
<b>TOTAL</b>	<b>163 104</b>	<b>115 022</b>

##### Immobilisations nettes

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>30/04/2013</b>	<b>30/04/2012</b>
France	38 938	38 353
USA	20 290	12 039
Europe	11 954	10 654
Océanie et Afrique du Sud	12 381	11 693
Autres zones	57	67
<b>TOTAL</b>	<b>83 620</b>	<b>72 806</b>

## Note 4. Compléments sur le bilan consolidé (en milliers d'euros)

### 4.1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

<u>VALEURS BRUTES</u> (en milliers d'euros)	30/04/2012	Var change	Var périmètre	Acquisitions	Diminutions	30/04/2013
<b>Immobilisations incorp.</b>						
Ecart acquisition	46 487	(139)	9 445	0	0	55 793
Autres	2 419	(1)	0	244	(49)	2 613
<b>Total</b>	<b>48 906</b>	<b>(140)</b>	<b>9 445</b>	<b>244</b>	<b>(49)</b>	<b>58 406</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	7 166	(19)	0	50	(523)	6 674
Constructions	21 273	(40)	0	3 201	(1 528)	22 906
Autres immobilisations	30 660	(127)	545	2 446	(1 985)	31 539
Immobilisations en cours	356	(1)	0	370	(561)	164
<b>Total</b>	<b>59 455</b>	<b>(187)</b>	<b>545</b>	<b>6 067</b>	<b>(4 597)</b>	<b>61 283</b>
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>108 361</b>	<b>(327)</b>	<b>9 990</b>	<b>6 311</b>	<b>(4 646)</b>	<b>119 689</b>

<u>AMORTISSEMENTS</u> (en milliers d'euros)	30/04/2012	Var change	Var périmètre	Augmentations	Diminutions	30/04/2013
<b>Immobilisations incorp.</b>						
Ecart acquisition	2 920	5	0	0	0	2 925
Autres	750	0	0	62	(31)	781
<b>Total</b>	<b>3 670</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>62</b>	<b>(31)</b>	<b>3 706</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	838	0	0	98	0	936
Constructions	9 946	(18)	0	865	(780)	10 013
Autres immobilisations	21 677	(122)	393	2 019	(1 767)	22 200
Immobilisations en cours	113	0	0	0	0	113
<b>Total</b>	<b>32 574</b>	<b>(140)</b>	<b>393</b>	<b>2 982</b>	<b>(2 547)</b>	<b>33 262</b>
<b>Total des amortissements</b>	<b>36 244</b>	<b>(135)</b>	<b>393</b>	<b>3 044</b>	<b>(2 578)</b>	<b>36 968</b>

<u>VALEURS NETTES</u> (en milliers d'euros)	30/04/2012	Var change	Var périmètre	Augmentations	Diminutions	30/04/2013
<b>Immobilisations incorp.</b>	<b>45 236</b>	<b>(145)</b>	<b>9 445</b>	<b>182</b>	<b>(18)</b>	<b>54 700</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>26 881</b>	<b>(47)</b>	<b>152</b>	<b>3 085</b>	<b>(2 050)</b>	<b>28 021</b>
<b>Total des valeurs nettes</b>	<b>72 117</b>	<b>(192)</b>	<b>9 597</b>	<b>3 267</b>	<b>(2 068)</b>	<b>82 721</b>



## 4.2 ECARTS D'ACQUISITION

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

	<b>Année d'acquisition</b>	<b>Valeur nette (en milliers d'euros)</b>
Demptos	1993	0
Treuil	1997	106
Sogibois	1999 et 2002	1 912
Trust Intern	2000	670
Ap John	2001 et 2006	5 409
Tonn.Prov.	2004	93
Classic Oak	2006	2 206
Classic NZ	2006	1 344
Demptos Espagne	2006	151
Arobois	2007 et 2011	431
NV Conseils	2007	2
Speyside	2008	1 307
Isla	2008	1 580
Stavin Inc.	2009 et 2012	16 424
Camlachie	2011	2 435
Radoux	2012	18 598
Barriclean	2012	200
<b>Total</b>		<b>52 868</b>

Les survaleurs sont affectées aux unités génératrices de trésorerie identifiées du Groupe. Des tests de perte de valeur ont été réalisés à l'occasion de la clôture des comptes 2013, sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation après impôt de 8 % ;
- taux de croissance à l'infini de 1,5 % pour la détermination de la valeur terminale, appliqué sur les cash flow du plan ;
- un taux d'impôt normatif de 34 %.

Un test de sensibilité a été effectué sur les paramètres suivants par rapport aux hypothèses retenues :

- taux de croissance à l'infini : variation de plus ou moins 0,5 point ;
- taux d'actualisation après impôts : variation de plus ou moins 1 point ;

Chacune des variations d'hypothèses, prises individuellement, ne conduit pas à des valeurs recouvrables inférieures aux valeurs comptables au 30 avril 2013.

### 4.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles dont le montant net s'élève à 1 832 K€ sont principalement composées de marques (1 720 K€) et de logiciels.

### 4.4 IMPOTS DIFFERES ACTIF (en milliers d'euros)

Impôt différé sur comptes DNC	33
Impôt différé sur comptes FRANCOIS Inc	21
Impôt différé sur comptes STAVIN Inc	361
Impôt différé sur comptes AP JOHN	102
Impôt différé sur comptes CLASSIC OAK AUST.	191
Impôt différé sur comptes RADOUX Afrique Sud	13
Impôt différé sur comptes RADOUX Australie	2
Impôt différé sur comptes RADOUX USA	57
Impôt différé sur décalages temporaires	229
Impôt différé sur amortissements	12
Impôt différé sur engagements de retraite	331
Impôt différé sur marges en stock	2 194
	<b>3 546</b>

### 4.5 STOCKS

(en milliers d'euros)	30/04/2013	30/04/2012
Matières premières	110 262	111 571
Produits finis	23 870	20 889
Marchandises	2 748	2 624
<b>STOCKS BRUTS</b>	<b>136 880</b>	<b>135 084</b>
Elimination marge en stock	(6 506)	(6 202)
<b>STOCKS BRUTS APRES MARGE EN STOCK</b>	<b>130 374</b>	<b>128 882</b>
Provision pour dépréciation des stocks	(1 194)	(1 025)
<b>STOCKS NETS</b>	<b>129 180</b>	<b>127 857</b>

Les stocks de merrains et grumes (marges en stock éliminées et avant dépréciation des stocks) s'élèvent à 101 440 K€.

#### 4.6 CREANCES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/04/2013	30/04/2012
Créances clients	35 759	36 919
Provisions pour clients douteux	(1 758)	(1 765)
<b>CLIENTS NETS</b>	<b>34 001</b>	<b>35 154</b>
<b>AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>4 739</b>	<b>4 590</b>

Au 30/04/2013, les autres créances d'exploitation sont principalement constituées de créances fiscales et de charges constatées d'avance.

#### 4.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	30/04/2013	30/04/2012
Disponibilités et placements monétaires à court terme	35 428	23 959
Financements à court terme (note 4.11)	(26 263)	(24 163)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie net</b>	<b>9 165</b>	<b>(204)</b>

#### 4.8 CAPITAL EMIS ET RESERVES

Le **capital social** du Groupe est fixé à la somme de 8 672 000 euros. Il est divisé en 5 420 000 actions de 1,60 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La rubrique **écarts de conversion** est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les variations de l'écart de conversion proviennent principalement des fluctuations du cours du dollar américain et du dollar australien.

(en milliers d'euros)	30/04/2013	30/04/2012
USD	(3 295)	(3 698)
FORINT	(411)	(115)
AUD	4 628	4 464
GBP	(1 298)	(600)
Autres Devises	145	204
<b>ECART DE CONVERSION CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(231)</b>	<b>255</b>

#### 4.9 PROVISIONS POUR CHARGES

(en milliers d'euros)	30/04/2012	Augmentations	Diminutions	30/04/2013
Litiges	218	132	(171)	179
Impôt	100	50		150
Autres	60			60
<b>TOTAL</b>	<b>378</b>	<b>182</b>	<b>(171)</b>	<b>389</b>

La part à plus d'un an (passifs non courants) des provisions s'élève à 389 K€.

#### 4.10 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

(en milliers d'euros)	30/04/2012	Var change	Var périmètre	Augment.	Diminutions	30/04/2013
Provisions pour engagements de retraite	999	0	0	397	(81)	1 315
<b>TOTAL</b>	<b>999</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>397</b>	<b>(81)</b>	<b>1 315</b>

La provision est nette des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ses engagements. Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants.

#### 4.11 MOUVEMENTS DES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	30/04/2012	Var périmètre	Var change	Augment	Diminutions	30/04/2013
Emprunts à long et moyen terme	34 127	9	24	13 100	(13 175)	34 085
Concours bancaires	24 145		(3)	4 523	(2 412)	26 253
Intérêts courus sur dettes financières	26			38	(26)	38
<b>S/T dettes financières bancaires</b>	<b>58 298</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>17 661</b>	<b>(15 613)</b>	<b>60 376</b>
Emprunts et dettes financières divers	1 855	516	(9)	481	(1 626)	1 217
<b>TOTAL</b>	<b>60 153</b>	<b>525</b>	<b>12</b>	<b>18 142</b>	<b>(17 239)</b>	<b>61 593</b>

Emprunts et dettes financières divers :

- |  |     |
|--|-----|
| • participation des salariés             | 356 |
| • avance partenaires Trust International | 382 |
| • complément de prix Camlachie à payer   | 474 |
| • divers                                 | 5   |

1 217 K€ dont :

Emprunts à long et moyen terme :	34 085 K€, dont:
• taux variable	26 390
• taux fixe	7 695

#### 4.12 ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	30/04/2013	30/04/2012
A moins d'un an	39 804	37 201
Entre un et cinq ans	21 789	22 952
A plus de cinq ans		
<b>TOTAL</b>	<b>61 593</b>	<b>60 153</b>

#### 4.13 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La Société est soumise au risque de marché résultant uniquement de variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

##### Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

La dette de la Société est principalement contractée à taux flottants et libellée en euros, en dollars américains et en Livre Sterling. La politique du groupe vise à réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt. La gestion de ces risques fait l'objet d'un suivi centralisé au niveau du Groupe qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture. Celles-ci sont négociées sur les marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

##### Risques liés à la fluctuation des taux de change

Le Groupe réalise une partie importante de son chiffre d'affaires en devises étrangères, notamment en dollars américains. Le Groupe présente ses états financiers consolidés uniquement en euros. Pour ce faire, l'ensemble des éléments financiers libellés dans une devise autre que l'euro doit être converti en euros au taux de change alors en vigueur. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont un impact sur la valorisation desdits éléments financiers dans les comptes consolidés du Groupe et ce, même si cette valorisation n'est pas modifiée dans la devise d'origine. Ainsi, une appréciation de l'euro par rapport aux autres devises peut entraîner une baisse des revenus ou des actifs des sociétés du Groupe dont les comptes sont en devises étrangères.

Les sociétés du Groupe François sont également exposées au risque de fluctuation des taux de change à chaque fois qu'elles réalisent des opérations en devises étrangères. Pour minimiser le risque de change né de l'activité commerciale du groupe, les sociétés opérationnelles facturent ou sont facturées, dans la mesure du possible, dans leur devise fonctionnelle.

Lorsque ce n'est pas le cas, le risque de change éventuel fait l'objet d'une décision de couverture au cas par cas. La gestion de ce risque de change de transaction est centralisée au niveau du groupe. En raison de la volatilité des taux de change, le groupe François peut ne pas être en mesure de gérer de manière efficace ces risques liés à la fluctuation des taux de change. Bien que les sociétés opérationnelles du groupe disposent, au cas par cas, d'instruments de couverture du risque de change, la Société ne peut garantir que les fluctuations des taux de change n'auront pas de conséquences négatives sur son chiffre d'affaires et ses résultats.

### Risque de liquidité de la dette

Compte tenu de la structure financière très saine du groupe François, il n'existe aucun risque de liquidité de la dette. L'endettement financier net ne représente, en effet, que 13,3 % des capitaux propres consolidés du Groupe. Le Groupe ne possède aucun convenant bancaire.

## 4.14 RISQUE DE CREDIT

De par son activité commerciale, le Groupe François est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients.

Le Groupe entretient des relations commerciales avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique du Groupe est de vérifier la santé financière des clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

## 4.15 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'endettement à court et long terme est majoritairement à taux variable. Compte tenu de la situation baissière des taux, le Groupe a décidé de différer ses opérations de couverture.

## 4.16 IMPOTS DIFFERES PASSIF

Impôt différé sur comptes SPEYSIDE	115
Impôt différé sur comptes STAVIN Inc.	56
Impôt différé sur comptes CAMLACHIE	6
Impôt différé sur comptes TRUST INTERN.	3
Impôt différé sur comptes RADOUX Usa	50
Impôt différé sur comptes RADOUX RSA	3
Impôt différé sur éliminations intra-groupe	6
Impôt différé sur écarts de conversion passif	16
Impôt différé sur retraitement amort dérogatoires	242
Impot différé sur amortissements	84
Impôt différé sur provision pour hausse de prix	236
Impôt différé sur frais acquisition de titres	127
Impôt différé sur activation de charges	585
Impôt différé sur écart d'évaluation terrain Luzanne	658
Impôt différé sur crédit-bail	<u>305</u>
	<b>2 492</b>

**4.17 ECHEANCIERS DES PASSIFS**

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>30/04/2013</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>Plus d'un an</b>
Provisions	389		389
Impôts différés passifs	2 492	252	2 240
Dettes financières long terme	21 789		21 789
Engagements de retraite	1 315		1 315
Dettes fournisseurs	15 509	15 509	
Autres dettes d'exploitations	12 413	12 413	
Dettes financières court terme	39 804	39 804	
<b>TOTAL</b>	<b>93 711</b>	<b>67 978</b>	<b>25 733</b>

## Note 5. Compléments sur le résultat consolidé (en milliers d'euros)

### 5.1 VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La variation du chiffre d'affaires 2013 par rapport à 2012 est de + 48 082 K€, soit + 41,8 %.

Cette progression peut se décomposer de la façon suivante :

- effet variation de change : 4 341 K€
- effet périmètre : 30 270 K€
- croissance organique : 13 471 K€

### 5.2 AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/04/2013	30/04/2012
Résultat de cession d'actif	140	10
Quote-part Subvention d'investissement	272	79
Produits nets ou charges nettes sur exercices antérieurs	177	(172)
Dotations ou reprises nettes aux provisions sur autres éléments d'exploitation	(449)	(162)
Pénalités	(8)	(14)
Transferts de charges	155	30
Frais d'acquisition	0	(383)
Licenciements	(528)	(126)
Conséquences redressement fiscal (TFF)	(141)	
Licence (TFF)	(68)	
Amortissements	0	(5)
Autres	(19)	(12)
<b>AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION</b>	<b>(469)</b>	<b>(755)</b>



### 5.3 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	30/04/2013	30/04/2012
Intérêts et assimilés	461	468
Gains de change	590	1 955
Autres produits financiers	43	60
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 094</b>	<b>2 483</b>
Intérêts et assimilés	(926)	(579)
Pertes change	(599)	(738)
Dotations provision risque financier	(115)	(249)
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>(1 640)</b>	<b>(1 566)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(546)</b>	<b>917</b>

### 5.4 DETAIL DES DOTATIONS ET DES REPRISES DE PROVISION D'EXPLOITATION

Dépréciation des stocks	553
Dépréciation des créances clients	473
Engagements de retraite	270
<b>Total Dotations aux provisions</b>	<b>1 296</b>
Dépréciation des stocks	641
Dépréciation des créances clients	481
Engagements de retraite	81
Transferts de charges	340
<b>Total reprise provision et transferts de charges</b>	<b>1 543</b>

### 5.5 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au 30 avril 2013, aucun plan d'options n'est en cours.

## 5.6 VENTILATION PAR NATURE DE LA CHARGE D'IMPOT

(en milliers d'euros)	30 avril 2013	30 avril 2012
Impôt courant	10 367	6 514
Impôt différé	(486)	798
<b>Total</b>	<b>9 881</b>	<b>7 312</b>

## 5.7 PREUVE D'IMPOT ET TAUX EFFECTIF D'IMPOT

Le taux effectif d'impôt sur le résultat passe de 31,2 % au 30 avril 2012 à 30,3 % au 30 avril 2013.

(en milliers d'euros)	30/04/2013	30/04/2012
<b>Résultat avant effet goodwill et avant impôt</b>	<b>32 642</b>	<b>23 398</b>
Impôt théorique (à 33,33%)	10 881	7 800
Contribution 3,3%	63	48
Crédit d'impôt recherche, mécénat et apprenti	(368)	(142)
Taxe dividendes	98	
Effets des différences de taux dans les pays d'implantation	(763)	(628)
Autres différences et différences permanentes	(30)	234
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>9 881</b>	<b>7 312</b>

## 5.8 RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES

Aucune activité n'a été cédée ou abandonnée au cours des deux derniers exercices.

## 5.9 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions potentielles dilutives en actions.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

<i>(en milliers d'euros ou nombre d'actions)</i>	<b>30/04/2013</b>	<b>30/04/2012</b>
<b>Activités poursuivies et cédées</b>		
Résultat net pour le calcul du résultat de base par action	22 499	15 910
Résultat des activités cédées		
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	5 420 000	5 420 000
Effet de la dilution (options d'achat d'actions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté pour le résultat dilué par action	5 420 000	5 420 000
Résultat de base par actions (euros)	4,15	2,94
Résultat de base par action des activités poursuivies (euros)	4,15	2,94
Résultat dilué par actions (euros)	4,15	2,94
Résultat dilué par actions des activités poursuivies (euros)	4,15	2,94

### 5.10 DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES

Les dividendes versés en 2012 au titre de l'exercice clos le 30 avril 2012 ont été de 3 252 milliers d'euros, soit 0,60 euro par action, et ont été mis en paiement le 8 novembre 2012.

Au titre de l'exercice 2013, le Directoire a décidé de proposer aux actionnaires de la Société un dividende de 0,60 euro pour chacune des actions composant le capital social, soit 3 252 milliers d'euros et de procéder à la mise en paiement à la date du 8 novembre 2013. Ce dividende n'est pas reconnu comme passif au 30 avril 2013.

## Note 6. Autres informations

### 6.1 EFFECTIF MOYEN

	30/04/2013	30/04/2012
<b>EFFECTIF GROUPE</b>	<b>730</b>	<b>685</b>

Les effectifs de Trust Hungary, Trust International et Radoux Afrique du Sud sont intégrés à 50 %.

### 6.2 CONTRATS DE LOCATION

La méthode préférentielle est appliquée pour les biens acquis en crédit-bail.

Ainsi, les immobilisations financées au moyen de contrats de crédit-bail sont comptabilisées au bilan dès l'origine du contrat de location pour le montant le plus faible entre la valeur de marché du bien loué et la valeur actualisée des paiements futurs. Ces biens sont enregistrés en immobilisations corporelles, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Ils sont amortis conformément aux méthodes comptables du groupe.

Au compte de résultat, les redevances de crédit-bail sont remplacées par les intérêts d'emprunt et l'amortissement du bien.

### 6.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les actions Radoux France sont nanties en garantie d'un emprunt souscrit en 2012 par Tonnellerie François Frères dans le cadre de la prise de contrôle du pôle Radoux. Le capital restant dû de cet emprunt au 30 avril 2013 s'élève à 16 700 K€.

### 6.4 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations, directes et indirectes, de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe par les membres de direction (Conseil de Surveillance et Directoire) du Groupe François, s'est élevé à 819 K€ pour l'exercice 30 avril 2013 et 627 K€ pour l'exercice 30 avril 2012. Le détail de ces rémunérations figure dans le tableau suivant :

	Fonctions exercées	Rémunérations brutes (incluant les avantages en nature perçues de la société ou de ses filiales (en €))	Avantages en nature	Jetons de présence (en €)	Total euros	Rappel total euros (N-1)
Jean François	Président du Conseil de Surveillance	68 856		1.000	69 856	67 575
Jérôme François	Président du Directoire	747 282	Voiture		747 282	557 326
Omblin François	Membre du Directoire	Néant				
Nathalie Meo	Membre du Conseil de Surveillance			1.000	1.000	
Jean Meo	Membre du Conseil de Surveillance démissionnaire sur l'exercice					1.000
Patrick Fenal	Membre du Conseil de Surveillance			1.000	1.000	1.000
<b>Total</b>		816 138		3.000	819 138	626 901

Il est précisé à cet égard :

- que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable ou exceptionnel,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

## 6.5 PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice clos au 30 avril 2013, le groupe François n'a enregistré que des opérations de locations immobilières auprès d'entreprises liées pour un montant total de 252 K€.

## 6.6 HONORAIRES FACTURES AU TITRE DE LA MISSION DE CONTROLE DES COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus par le Groupe au cours des exercices 2013 et 2012 s'élèvent respectivement à 282 K€ et 214 K€ dont 282 K€ en 2013 et 214 K€ en 2012 au titre du contrôle légal.

## 6.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

**TONNELLERIE FRANCOIS FRERES**  
**Rapport des Commissaires aux Comptes**  
**sur les comptes consolidés**  
Exercice clos le 30 avril 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 – Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3.3 de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks au sein du groupe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon, le 29 juillet 2013  
**Les Commissaires aux Comptes**

**CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT**

**Représentée par Pierre CLEON**

**Représentée par Jérôme BURRIER**

## COMPTES SOCIAUX

### BILAN SOCIETE MERE (en milliers d'euros)

#### BILAN ACTIF AU 30 AVRIL 2013

	2013			2012
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Concessions, brevets	58	58	0	0
Terrains	508	3	505	500
Constructions	4 164	2 533	1 631	1 056
Matériel et outillage industriels	1 825	1 702	123	146
Autres immobilisations corporelles	426	362	64	98
Immobilisations en cours	0	0	0	188
Titres de participation	61 115	0	61 115	51 859
Prêts	3	0	3	3
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>68 099</b>	<b>4 658</b>	<b>63 441</b>	<b>53 850</b>
<b>ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF</b>				
Stocks matières premières	17 827		17 827	18 121
En-cours de production de biens	34		34	18
Stocks produits finis	1 134		1 134	1 263
Stocks marchandises	151		151	104
Avances et acomptes versés	39		39	43
Clients et comptes rattachés	7 321	424	6 897	6 721
Autres créances	34 266		34 266	34 410
Disponibilités	1 178		1 178	201
Charges constatées d'avance	829		829	593
Ecart conversion actif	99		99	138
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>62 878</b>	<b>424</b>	<b>62 454</b>	<b>61 612</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>130 977</b>	<b>5 082</b>	<b>125 895</b>	<b>115 462</b>



**BILAN SOCIETE MERE**  
 (en milliers d' euros)

**BILAN PASSIF AU 30 AVRIL 2013**

	2013	2012
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	8 672	8 672
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 133	3 133
Réserve légale	913	913
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	21 954	20 402
Résultat de l'exercice	6 953	4 804
Subventions d'investissements	40	1
Provisions réglementées	322	688
<b>Total capitaux propres</b>	<b>41 987</b>	<b>38 613</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	46	199
Provisions pour charges	501	534
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>547</b>	<b>733</b>
<b>DETTES ET REGULARISATION PASSIF</b>		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit	57 983	53 953
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Avances et acomptes reçus	9	12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 040	3 893
Dettes fiscales et sociales	939	941
Autres dettes	20 273	16 966
Produits constatés d'avance	0	0
Ecart de conversion Passif	117	351
<b>Total des dettes</b>	<b>83 361</b>	<b>76 116</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>125 895</b>	<b>115 462</b>

**COMPTE DE RESULTAT SOCIETE MERE AU 30 AVRIL 2013**  
(en milliers d' euros)

	Montants au 30/04/2013 Exerc. 12 mois	%	Montants au 30/04/2012 Exerc. 12 mois	%
Chiffre d'affaires hors taxes	27 736	100,0%	27 277	100,0%
Production stockée	(113)	-0,4%	490	1,8%
Production immobilisée	1	0,0%	26	0,1%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>27 624</b>	<b>99,6%</b>	<b>27 793</b>	<b>101,9%</b>
Achats de matières et marchandises	(6 889)	-24,8%	(6 764)	-24,8%
Variation de stocks marchandises	46	0,2%	(25)	-0,1%
Achats de matières premières	(8 407)	-30,3%	(8 012)	-29,4%
Variation de stocks matières premières	(194)	-0,7%	(1 097)	-4,0%
<b>Marge brute</b>	<b>12 180</b>	<b>43,9%</b>	<b>11 895</b>	<b>43,6%</b>
Autres achats et charges externes	(3 396)	-12,2%	(3 562)	-13,1%
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>8 784</b>	<b>31,7%</b>	<b>8 333</b>	<b>30,5%</b>
Subventions d'exploitation	0	0,0%	0	0,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	(364)	-1,3%	(492)	-1,8%
Charges de personnel	(1 907)	-6,9%	(2 137)	-7,8%
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>6 513</b>	<b>23,5%</b>	<b>5 704</b>	<b>20,9%</b>
Produits divers, reprises de provisions	223	0,8%	243	0,9%
Dotations aux comptes d'amortissements	(313)	-1,1%	(377)	-1,4%
Dotations aux comptes de provisions	(62)	-0,2%	(239)	-0,9%
Autres charges de gestion courante	(31)	-0,1%	(15)	-0,1%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6 330</b>	<b>22,8%</b>	<b>5 316</b>	<b>19,5%</b>
Produits financiers	3 572	12,9%	2 574	9,4%
Charges financières	(941)	-3,4%	(929)	-3,4%
<b>Résultat financier</b>	<b>2 631</b>	<b>9,5%</b>	<b>1 645</b>	<b>6,0%</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>8 961</b>	<b>32,3%</b>	<b>6 961</b>	<b>25,5%</b>
Produits exceptionnels	571	2,1%	105	0,4%
Charges exceptionnelles	(224)	-0,8%	(77)	-0,3%
Intéressement	(211)	-0,8%	(221)	-0,8%
Impôt sur les bénéfices	(2 144)	-7,7%	(1 964)	-7,2%
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>6 953</b>	<b>25,1%</b>	<b>4 804</b>	<b>17,6%</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société François Frères de l'exercice clos le 30 avril 2013.

### Note 1 Règles et méthodes comptables

#### 1.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Lorsque les textes en vigueur offrent un choix sur les principes comptables et méthodes d'évaluation à appliquer à certains postes, il est fait mention du choix.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations significatives sont indiquées.

#### 1.2 Méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

##### *1.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles*

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

En vertu des règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC, les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties sur les durées d'utilisation de leurs composants. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés par la société (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

<b>POSTE COMPTABLE</b>	<b>MODE</b>	<b>DUREE</b>
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans
Agencement et aménagement des constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par la société.

### *1.2.2 Immobilisations financières*

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Les frais afférents à l'acquisition des titres sont maintenus en charge lorsqu'ils sont encourus.

A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

### *1.2.3 Stocks et en-cours*

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré.

Les produits finis et en-cours ont été valorisés à leur coût de production.

#### 1.2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

#### 1.2.5 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### 1.2.6 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en capitaux propres.

Elles sont réintégrées au résultat selon les modalités identiques au plan d'amortissement des immobilisations qu'elles financent. Dans le cas d'immobilisations non amortissables, elles sont réintégrées sur une période de 5 à 10 ans selon le type d'immobilisation.

#### 1.2.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément au règlement CRC n° 2000-06.

#### 1.2.8 Indemnités de départ en retraite

La société a souscrit au cours de l'exercice 2000/2001 une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Une somme de 47 K€ avait été affectée au plan d'épargne retraite.

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font l'objet d'une information dans l'annexe en engagements hors bilan.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté de chaque salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turnover des effectifs. L'engagement a été évalué en incluant des charges sociales.

#### 1.2.9 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

### 1.2.10 Intégration fiscale

Au 1<sup>er</sup> mai 1997, la société François Frères s'est constituée société tête de groupe dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour l'exercice 2005, seule la société Tronçais Bois Merrains était intégrée fiscalement. A compter de l'exercice 2006, les sociétés Treuil et Foudrerie François sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale de François Frères. A compter de l'exercice 2008/2009, la société Bouyouud Distribution est rentrée dans le périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société du Groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale. La société mère François Frères enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts résultant de l'intégration fiscale.

Pour se conformer à l'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 2 mars 2005, François Frères a réduit au 30 avril 2013 la provision pour impôt pour la porter à 501 K€. Ce montant correspond à l'économie d'impôt réalisé par la société mère sur des déficits réalisés par les filiales que la société mère devra leur restituer.

### 1.2.11 Gestion de trésorerie centralisée

Depuis 2001, La société François Frères a mis en place un contrat de gestion centralisée de trésorerie avec la Société Générale.

Ce contrat a pour objet de centraliser la trésorerie des filiales et sous-filiales françaises de François Frères sur un compte unique intitulé « compte pivot centralisateur » et tenu par François Frères. De ce fait, l'ensemble des utilisations et excédents de trésorerie de ces sociétés sont fusionnés sur ce compte et le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs est réalisé par la banque sur ce solde fusionné.

François Frères est ainsi devenu le collecteur ou placeur de fonds pour le compte de ses filiales. Les positions débitrices ou créditrices de chaque société vis-à-vis de François Frères sont enregistrées dans des comptes de classe 451.

L'objectif de ce système est de rationaliser et d'unifier les frais financiers du groupe.

### 1.2.12 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour la contre-valeur au cours de la fin d'exercice. La différence résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écarts de conversion ».

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position globale de change sur les actifs, passifs et engagements hors bilan existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

### 1.2.13 Instruments financiers

La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives. Ces risques font l'objet d'un suivi qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture.

Le Groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

#### **Risque de change**

Le Groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

#### **Risque de taux**

Le Groupe gère le risque de taux de manière centralisée en ayant recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

**Note 2 Compléments sur le bilan (en milliers d'euros)**

 2.1 Tableau de variation des immobilisations sur l'exercice 2012/2013

	30/04/2012	Augmentations	Diminutions	30/04/2013
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres	58	0	0	58
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>58</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	500	8	0	508
Constructions	3 410	754	0	4 164
Autres immobilisations	2 207	74	(31)	2 250
Immobilisations en cours	188	0	(188)	0
<b>Total</b>	<b>6 305</b>	<b>836</b>	<b>(219)</b>	<b>6 922</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres participations	52 083	9 033	0	61 116
Dépôts et cautionnements	3	0	0	3
Prêts	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>52 086</b>	<b>9 033</b>	<b>0</b>	<b>61 119</b>
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>58 449</b>	<b>9 869</b>	<b>(219)</b>	<b>68 099</b>

 2.2 Tableau des amortissements sur l'exercice 2012/2013

	30/04/2012	Augmentations	Diminutions	30/04/2013
<b>Immobilisations incorp.</b>				
Autres	58	0	0	58
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>58</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	0	3	0	3
Constructions	2 355	178	0	2 533
Autres immobilisations	1 963	132	(31)	2 064
Immobilisations en cours	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>4 318</b>	<b>313</b>	<b>(31)</b>	<b>4 600</b>
<b>Total des amortissements</b>	<b>4 376</b>	<b>313</b>	<b>(31)</b>	<b>4 658</b>



### 2.3 Provision sur immobilisations financières

La provision sur les titres de participation (224 K€) concernant la filiale Tronçais Bois Merrains a été reprise au cours de l'exercice.

### 2.4 Stocks au 30 avril 2012

	30/04/2013	30/04/2012
Matières premières	17 827	18 121
Produits finis	1 168	1 281
Marchandises	151	104
<b>STOCKS BRUTS</b>	<b>19 146</b>	<b>19 506</b>
Provision pour dépréciation des stocks		
<b>STOCKS NETS</b>	<b>19 146</b>	<b>19 506</b>

Les stocks de merrains s'élèvent à 17 394 K€ au 30 avril 2013.

### 2.5 Ecarts de conversion

Les comptes font apparaître :

- un écart de conversion actif pour 99 K€ ;
- un écart de conversion passif de 117 K€.

Ces écarts résultent de l'ajustement à leur cours de clôture par rapport à l'Euro

- des avances en devises consenties par Tonnellerie François Frères à ses filiales
- et des emprunts en devises contractés par Tonnellerie François Frères.

L'écart de conversion actif est provisionné à hauteur de 46 K€.

## 2.6 Etat des créances au 30 avril 2013

	<b>Total</b>	<b>- 1 an</b>	<b>+ 1an</b>
Prêts	3		3
Autres immobilisations financières	0		
Clients douteux	480		480
Autres créances clients	6 842	6 842	
Acomptes fournisseurs	39	39	
Taxe sur la valeur ajoutée	332	332	
Impôt Société	0	0	
Groupe et associés (1)	33 930	33 930	
Débiteurs divers	4	4	
Charges constatées d'avances	830	830	
<b>TOTAL</b>	<b>42 460</b>	<b>41 977</b>	<b>483</b>

(1) Suite à la mise en place de la gestion centralisée de trésorerie en mai 2001, François Frères (société centralisatrice) comptabilise en compte de banque l'intégralité des besoins et des excédents de trésorerie des sociétés concernées. En contrepartie, des comptes courants sont mouvementés. Nous retrouvons, en « Groupe et associés » débiteurs chez François Frères, les comptes courants des sociétés en situation de besoin de trésorerie au 30 avril 2013 (14 807 K€). Cette ligne comprend aussi sur l'exercice les avances faites par François Frères dans le cadre de l'acquisition Speyside (2021 K€ prêtés à Demptos Limited), de l'acquisition de Staviv (10 420 K€ prêtés à François Inc) ainsi que des avances faites à Radoux (6 011K€), et Radoux USA (586K€). En outre, le compte courant d'intégration fiscale de Brive Tonneliers figure pour 84K€.

## 2.7 Capitaux propres au 30 avril 2013

### 2.7.1 *Capital social*

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Valeur nominale En €</b>	<b>Valeur du capital (en K€)</b>
Valeur du capital social	5 420 000	1.6	8 672

### 2.7.2 Mouvements de la situation nette (hors provision réglementée et subvention d'investissement)

	30/04/12	Affectation du résultat	Dividendes versés	Augmentation capital	30/04/13
Capital	8 672				8 672
Prime d'émission	3 133				3 133
Réserve légale	913				913
Réserve réglementée	0				0
Autres réserves	20 402	1 552			21 954
Résultat de l'exercice N-1	4 804	(1 552)	(3 252)		0
Résultat de l'exercice	0	6 953			6 953
<b>Total</b>	<b>37 924</b>	<b>6 953</b>	<b>(3 252)</b>		<b>41 625</b>

### 2.7.3 Subvention d'investissement

	30/04/12	Subvention obtenue	Subvention réintégrée	30/04/13
Subvention	1	45	6	40

### 2.7.4 Provisions réglementées

	30/04/12	Dotations	Reprises	30/04/13
Provisions pour hausse des prix	688		366	322
<b>Total</b>	<b>688</b>		<b>366</b>	<b>322</b>

Une provision pour hausse des prix a été pratiquée sur les stocks de merrains.

### 2.8 Provisions pour risques et charges au 30 avril 2013

	30/04/12	Dotations	Reprises	30/04/13
Provisions pour pertes de change	49	46	49	46
Provisions pour charges	534		33	501
Provisions pour litiges	150		150	0
Provisions pour médailles travail	0			
<b>Total</b>	<b>733</b>	<b>46</b>	<b>232</b>	<b>547</b>

La provision pour charges (501K€) représente l'économie d'impôt afférente aux déficits de Foudrerie François et Bouyoud Distribution utilisés par François Frères devant être restituée à ses filiales.

## 2.9 Dettes financières au 30 avril 2013

### 2.9.1 *Mouvements des dettes financières*

	30/04/12	Augmentations	Diminutions	30/04/13
Emprunts à long et moyen terme	32 658	13 100	12 701	33 057
Concours bancaires (1)	21 269	3 619		24 888
Intérêts courus sur dettes financières	26	38	26	38
<b>Sous total dettes financières bancaires</b>	<b>53 953</b>	<b>16 757</b>	<b>12 727</b>	<b>57 983</b>
Emprunts et dettes financières divers	0			0
<b>Total</b>	<b>53 953</b>	<b>16 757</b>	<b>12 727</b>	<b>57 983</b>

Emprunts à long et moyen terme : 33 057, dont

- taux variable 26 390
- taux fixe 6 667

(1) La mise en place de la centralisation de trésorerie fait apparaître comptablement les besoins nets des sociétés centralisées dans le poste « concours bancaires » de la société centralisatrice (François Frères).

### 2.9.2 *Echéancier des dettes financières*

A moins d'un an	12 043
Entre un et cinq ans	21 014
A plus de cinq ans	0
<b>TOTAL</b>	<b>33 057</b>

## 2.10 Dettes d'exploitation au 30 avril 2013

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

### 2.11 Charges à payer

	<b>30/04/2013</b>	<b>30/04/2012</b>
Intérêts courus sur emprunts	38	26
Fournisseurs	1 520	1 709
Dettes sociales	531	564
Dettes fiscales	188	172
<b>Total charges à payer</b>	<b>2 277</b>	<b>2 471</b>

### 2.12 Produits à recevoir

	<b>30/04/2013</b>	<b>30/04/2012</b>
Groupe	0	0
Clients	2	39
Autres	3	18
<b>Total produits à recevoir</b>	<b>5</b>	<b>57</b>

### 2.13 Entreprises liées au 30 avril 2013

Les transactions effectuées par François Frères avec ses filiales affectent les postes du bilan et du résultat financier de la manière suivante :

	<b>30/04/13</b>	<b>30/04/12</b>
Titres de participation	61 115	52 083
Créances rattachées à des participations		
Créances clients	4 095	3 596
Autres créances	33 930	33 919
Dettes financières		
Dettes fournisseurs	2 602	2 444
Autres dettes	20 273	16 966
Charges financières		
Produits financiers	2 897	1 707

## 2.14 Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos au 30 avril 2013, Tonnellerie François Frères n'a enregistré que des opérations de locations immobilières auprès d'entreprises liées pour un montant total de 116,4 K€. Ces transactions ont toutes été conclues aux conditions normales de marché.

## Note 3 Compléments sur le résultat (en milliers d'euros)

### 3.1 Répartition géographique du Chiffre d'Affaires

	30/04/13	30/04/12
France	5 064	6 845
Europe	4 045	4 179
Océanie/Af.Sud	5 287	4 831
Amér.Sud	1 234	1 297
Etats Unis	11 804	9 824
Autres	301	301
<b>Total</b>	<b>27 735</b>	<b>27 277</b>

### 3.2 Résultat financier au 30 avril 2013

Intérêts et assimilés	355
Gains de change	204
Escomptes	-
Reprise provisions risques financiers	273
Produits de participations	2 740
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 572</b>
Intérêts et assimilés	862
Pertes de change	33
Provisions risques et charges financiers	46
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>941</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2 631</b>

### 3.3 Résultat exceptionnel au 30 avril 2013

Cession Elément Actif corpo	16
Produits Exercices Antérieurs	1
Quote-part subvention	5
Reprises Provisions risques et charges	549
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>571</b>
Cession Elément Actif corpo	15
Autres charges exceptionnelles	208
Charges exercices antérieurs	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>223</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>348</b>

### 3.4 Impôts sur les bénéfices

#### 3.4.1 *Situation fiscale latente*

<b>Accroissements</b>	<b>Base</b>	<b>Impôt à 34%</b>
Provision pour hausse de prix	322	109
Subvention d'investissement	40	14
<b>Total</b>	<b>372</b>	<b>123</b>

<b>Allègements</b>	<b>Base</b>	<b>Impôt à 34%</b>
Contribution Organic	10	3
Frais acquisition titres	284	96
Provision pour impôt	501	170
<b>Total</b>	<b>795</b>	<b>269</b>

## 3.4.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat	Avant impôt	Impôt du	Résultat net
Courant	8 961	(1 999)	6 962
Exceptionnel	348	17	365
Intéressement	(211)	72	(139)
<b>Sous-total avant impact intégration fiscale</b>	<b>9 098</b>	<b>(1 910)</b>	<b>7 188</b>
Contribution 3,3% sur filiales intégrées (1)		(12)	(12)
Economie IS sur filiales intégrées déficitaires (1)		0	0
Is sur filiale bénéficiaire imputant déficit antérieur (1)		(33)	(33)
IS contrôle fiscal		(133)	(133)
Contribution additionnelle IS (dividendes)		(98)	(98)
Crédit impôt		41	41
<b>Total</b>	<b>9 098</b>	<b>(2 145)</b>	<b>6 953</b>

(1) Le résultat fiscal Groupe de François Frères intègre les résultats de :

- Tronçais Bois Merrains qui est bénéficiaire de 251 K€,
- Tonnellerie Treuil, qui est bénéficiaire à hauteur de 703 K€.
- Bouyouud Distribution, qui est déficitaire à hauteur de 97 K€.



#### Note 4 Fait marquant de l'exercice

Aucun fait marquant n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### Note 5 Autres informations

##### 5.1 Effectif moyen

	30/04/2013	30/04/12
Marketing, Commercial, administratif	1	1
Production	43	42
<b>EFFECTIF MOYEN</b>	<b>44</b>	<b>43</b>

Le volume d'heure de formation cumulée correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation au 30 avril 2013 est de 4 858 heures.

##### 5.2 Rémunérations

L'information relative à la rémunération des dirigeants est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

##### 5.3 Options de souscription d'actions

Au 30 avril 2013, aucune option de souscription n'est à exercer.

##### 5.4 Risques de marché financier

L'endettement à long terme est à taux variable et concerne les emprunts souscrits pour l'acquisition de STAVIN et du groupe Radoux. Un swap de taux sur trois ans a été mis en place à hauteur de 10 000K€, amortissable sur trois ans.

L'endettement à court terme est à taux variable.

### 5.5 Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figure dans l'annexe des comptes consolidés.

### 5.6 Autres engagements financiers (en millier d'Euros)

Engagements de retraite non couverts	68
Cautions accordées à des établissements financiers en garantie d'emprunts souscrits par des filiales de François Frères	0
Nantissement d'actions en garantie d'un emprunt souscrit en 2013, dont le capital restant dû s'élève à 16 700 k€ au 30 avril 2013	16 700

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite du personnel en activité font l'objet d'une évaluation actuarielle. Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière sont déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses dévolution de salaires, d'espérances de vie et de taux de rotation du personnel.

La provision pour départ en retraite ne fait pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux. Elle fait l'objet d'une mention spécifique en engagement hors bilan.

L'ensemble des droits acquis s'élève à un montant de 143 K€ décomposés comme suit :

Engagement hors bilan : 68 K€

Actif de couverture : 75 K€

### 5.7 Evènements postérieurs à la clôture

A ce jour, il n'est survenu aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible d'affecter la situation financière de la société Tonnellerie François.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d' Euros ou devises)

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'aff. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>											
<b>RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS</b>											
<b>1 - Filiales (+ 50 %) .....</b>											
DEMPOTOS	319	55 588	100,0%	2 724	2 724			19 920	2 541		
FF INC	USD 12670	USD 22 340	100,0%	10 339	10 339	10 420		USD 10 703	USD 417		
BOUYOUD	30	11 393	100,0%	30	30			5 668	934		
TREUIL	198	9 466	100,0%	3 372	3 372			8 123	463		
TBM	465	1 719	99,9%	465	465			3 963	168		
FFM	8	1 297	100,0%	8	8			1 042	137		
LAGREZE	60	1 197	100,0%	60	60			0	3		
AP JOHN	AUD 2 022	AUD 19975	95,0%	12 754	12 754			AUD 10 291	AUD 1 462	2740	
CLASSIC OAK NEW ZEALAND	NZ 238	NZ 1 740	100,0%	1 457	1 457			NZ 4 368	NZ 141		
CLASSIC OAK AUSTRALIA	AUD 300	AUD 2 290	100,0%	2 914	2 914			AUD 10 423	AUD 67		
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES LTD	40	2 855	100,0%	40	40			8 281	2 180		
TONNELLERIE RADOUX	686	7 298	100,0%	26 953	26 953	6 011		21 048	2 545		
<b>2 - Participations (10 à 50 %) .....</b>											

**TONNELLERIE FRANCOIS FRERES**  
**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**  
Exercice clos le 30 avril 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

D'autre part, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent, le cas échéant, les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. La détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation procède de ces estimations. Les notes annexes exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par cette dernière. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Dijon, le 29 juillet 2013  
**Les Commissaires aux Comptes**

**CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES    EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT**

**Représentée par Pierre CLEON**

**Représentée par Jérôme BURRIER**

**TONNELLERIE FRANCOIS FRERES**  
**Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes**  
**sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 avril 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-86 du code de commerce.

### **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec la SAS LA DEMIGNIERE**

- *Par un bail en date du 6 mai 2005, modifié par un avenant du 11 janvier 2008 à effet du 1er janvier 2008, votre société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE un ensemble immobilier d'une contenance de 17 ares situé à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 45.000 euros.*
- *Par bail à effet du 1er janvier 2008, votre société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE des locaux à usage de réception représentant une surface globale de 33 ares 78 centiares situés à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 24.000 euros. Avec effet d'une révision au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le loyer pris en charge sur l'exercice écoulé s'élève à 24.458 euros.*

- **Avec Monsieur Jean FRANCOIS**

*Par deux actes notariés en date du 20 décembre 1988, Monsieur Jean FRANCOIS donne à bail à votre société :*

- . par bail emphytéotique d'une durée de trente ans, un abri pour cellule tonnellerie d'environ 50 m<sup>2</sup>, construit sur un terrain cadastré section 1021 situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer mensuel de 76 euros,*
- . par bail à construction, un terrain cadastré section 1023 d'une superficie de 2.875 m<sup>2</sup> situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer mensuel de 229 euros.*

- **Avec la SARL FAMILIALE FRANCOIS**

*Par bail commercial à effet du 1<sup>er</sup> avril 1989, votre société loue auprès de la SARL FAMILIALE FRANCOIS un local à usage d'entrepôt et de fente de bois situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer annuel de 42.685 euros hors taxes.*

Fait à Dijon, le 29 juillet 2013  
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES    EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

**Représentée par Pierre CLEON**

**Représentée par Jérôme BURRIER**



## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Expertise Comptable et Audit				CMB et Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
<b>Audit</b>								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
_ Emetteur	51 000	50 000			22 000	18 000		
_ Filiales intégrées globalement	187 000	146 000			22 000			
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
_ Emetteur								
_ Filiales intégrées globalement								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>238 000</b>	<b>196 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>44 000</b>	<b>18 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
_ Juridique, fiscal, social								
_ Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			<b>-</b>	<b>-</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>238 000</b>	<b>196 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>44 000</b>	<b>18 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE  
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 25 OCTOBRE 2013**

**Mesdames, Messieurs,**

L'Assemblée Générale a été convoquée à effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2013, d'affecter le résultat dudit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice.

A l'occasion de cette Assemblée, nous devons notamment vous exposer la situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, ses activités en matière de recherche et de développement, les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport, et les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

## **I. EVOLUTION DU CAPITAL**

Le capital n'a pas évolué au cours de l'exercice clos le 30 avril 2013, et s'élève donc à 8.672.000 euros, divisé en 5.420.000 actions au nominal de 1,60 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'existe aucun plan en cours relatif à des options de souscription et d'achat d'actions.

## **II. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE – CESSIONS DE PARTICIPATIONS**

Le Groupe, dont la société Tonnellerie François Frères est la société mère holding animatrice, a réalisé une opération de croissance externe au cours de l'exercice :

- A effet du 1<sup>er</sup> octobre 2012, la participation détenue dans la société STAVIN, spécialisée dans la fabrication de produits œnologiques aux Etats-Unis, a été portée à 100% (contre 50% auparavant).

### III. PERFORMANCES FINANCIERES CONSOLIDEES ET RATIOS DE STRUCTURE

#### 1 - Les éléments financiers consolidés peuvent être résumés ainsi (normes IFRS):

<u>Comptes consolidés au 30 avril (en K€)</u>	30/04/13	30/04/12
Chiffre d'affaires	163 104	115 022
Résultat opérationnel courant	33 657	23 236
Résultat avant impôt	32 642	23 398
Résultat net	22 761	16 086
Résultat part du groupe	22 499	15 910
 <u>Comptes de bilan (en K€)</u>		
Capitaux propres du Groupe	194 698	176 122
Endettement bancaire net	26 165	36 194
Endettement bancaire/fonds propres	0,13	0,20
Stocks nets	129 180	127 857

#### 2 - Evolution des affaires, des résultats – Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Pour l'exercice 2013, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 163,1 millions d'euros, en croissance de 41,8% par rapport à celui de l'exercice précédent, et en hausse de 11,7 % à données comparables (hors effets change et périmètre).

La croissance est en majeure partie expliquée par un impact périmètre de + 26,3%, intégrant :

- l'activité du Groupe RADOUX sur douze mois contre un mois en 2012,
- l'activité de STAVIN à hauteur de 100% depuis octobre 2012 contre 50% auparavant,
- l'activité de QUERCUS (filiale conjointe de STAVIN et TRUST INTERNATIONAL) à hauteur de 75% depuis octobre 2012 contre 50% auparavant,

À données comparables, l'activité est en croissance de **4,4%** dans les activités vin et de **32,1%** dans les activités whisky, grâce à :

- une activité américaine dynamique ayant plus que compensé des performances nuancées en Europe notamment,
- un cycle de croissance renforcé dans les activités Whisky, répondant à une demande forte des distilleries écossaises et asiatiques.

Le résultat opérationnel courant est en hausse de + 44,8 % à 33,7 millions d'euros contre 23,2 millions d'euros en 2012, à un niveau de 20,6% du chiffre d'affaires contre 20,2% en 2012.

L'amélioration de la rentabilité opérationnelle s'explique principalement par :

- l'intégration de Radoux à un niveau de rentabilité meilleur que prévu et bénéfique pour la rentabilité du Groupe,
- le bon comportement des marges de l'activité whisky sous l'effet de la forte croissance.

Le niveau des frais financiers est de -546K€ compte tenu du financement des acquisitions de RADOUX et STAVIN.

En dépit de la souscription d'un financement pour l'acquisition de STAVIN sur l'exercice, le recul de l'endettement net s'accélère. Cet endettement est de 26,2M€ contre 36,2M€ en 2012.

Le résultat net s'établit à 22,8 millions d'euros (soit 14,0 % du chiffre d'affaires, au même niveau de profitabilité qu'en 2012.).

### **3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée**

#### Risques financiers et Risques de marché

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La société est soumise au risque de marché résultant uniquement des variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Groupe considère ne pas être soumis à des risques de liquidité.

Le rapport détaillé sur la gestion de ces risques est présenté au sein de l'annexe des comptes consolidés.

#### Risques juridiques

La société exerce des activités de fabrication et/ou de distribution dans le monde entier par l'intermédiaire de ses filiales ou au travers de contrats avec des tiers dans le domaine de la tonnellerie, la merranderie, la foudrerie et les produits de boisage. A cet égard, elle est soumise à un environnement réglementaire complexe, lié aux domaines d'activité et/ou au lieu d'exécution. Les risques qu'elle encourt sont des risques habituels pour des entreprises identiques eu égard au territoire couvert : produits défectueux, modes de commercialisation des produits et relations avec les fournisseurs et/ou les réseaux de distribution.

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut se trouver confrontée à des litiges. A l'exception des franchises qui lui sont applicables, le groupe François considère avoir souscrit des assurances Responsabilités Civiles adéquates lui permettant d'être couvert contre toute perte financière matérielle qui résulterait de la mise en jeu de sa Responsabilité Civile.

## Assurances

Au 30 avril 2013, le Groupe François continue de regrouper sous un seul contrat ses différentes polices d'assurance couvrant ses filiales françaises.

Des assurances Responsabilité Civile sont souscrites afin de couvrir l'ensemble des risques découlant des activités habituelles de production de toutes les entités du Groupe. En outre, une assurance sur la responsabilité du fait du produit protège l'entreprise d'éventuelles plaintes consécutives à l'utilisation des produits du Groupe.

La liste des assurances souscrites par le Groupe figure à la note 2.3.3 du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

## **4 - Indications sur l'utilisation des instruments financiers**

Nous vous renvoyons à cet égard à l'annexe des comptes consolidés.

## **IV. ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE ET DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **1. Société mère**

Il est précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2013, qui sont soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 27.736 K€ contre 27.277 K€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation dégage un bénéfice de 6.330 K€ contre 5.316 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est bénéficiaire à hauteur de 2.631 K€.

Le résultat courant bénéficiaire s'établit à 8.961 K€ contre 6.961 K€ l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire à hauteur de 347 K€.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 6.953 K€ contre 4.804 K€ l'exercice précédent, compte tenu d'un impôt sur les sociétés de 2.144 K€ et d'un intéressement des salariés de 211 K€.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé de la société mère prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts d'un montant de 45.495 euros.

## **2. Filiales et participations**

### **• Filiales françaises**

Les tonnellerie françaises ont pâti d'un faible niveau de récolte en France que la dynamique des affaires aux Etats-Unis a permis de compenser plus ou moins selon les filiales et les métiers. L'activité du Groupe Radoux consolidée en année pleine a significativement renforcé le volume d'affaires réalisé par les entités françaises du Groupe.

Les merranderie françaises ont développé leur niveau d'activité, intégralement destinée aux besoins des tonnellerie du Groupe. Elles comptent désormais parmi elles l'activité de Sciage du Berry, la merranderie du Groupe Radoux.

Le secteur foudrierie réalise une croissance forte en données brutes et organiques, et l'activité de Radoux représente un tiers du chiffre d'affaires.

Les produits de boisage pour l'œnologie ont consolidé leur niveau d'affaires, alors que la marque Pronektar (Radoux) est venue renforcer le chiffre d'affaires très significativement.

### **• Filiales étrangères**

Sur le marché du vin, la poursuite de la dynamique de croissance aux Etats-Unis a accompagné cet exercice :

- Les sociétés américaines ont continué à bénéficier de cette croissance pour améliorer leur niveau d'activité et leur rentabilité,
- Les filiales australiennes se sont inscrites en croissance alors que la filiale néo-zélandaise a ponctuellement marqué le pas,
- La filiale hongroise (détenue à 50 %) a enregistré une forte hausse d'activité sur tous ses marchés,
- La filiale espagnole a vu son niveau d'activité reculer sur un marché domestique plus difficile,
- La filiale chinoise a marqué une pause dans un contexte de marché plus tendu.

Sur le marché du Whisky, les tonnellerie écossaises et américaine ont profité d'une forte demande des distilleries écossaises et asiatiques sur un marché très porteur. Par ailleurs, pour mieux accompagner cette demande, un nouveau site de production a été construit en Ecosse (Alloa), en remplacement d'une ancienne tonnellerie.

Sur le secteur des produits pour l'œnologie, Stavin, consolidée à 100% depuis octobre 2012, a développé son chiffre d'affaires et amélioré sa rentabilité.

L'activité des filiales directes est résumée dans le tableau annexé.

## V. ACTIONNARIAT

Pour répondre à l'obligation faite par la loi de mentionner l'identité des personnes physiques ou morales possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital social, nous vous informons qu'au 30 avril 2013, la répartition du capital et des droits de vote de la société était la suivante :

	Situation au 30 avril 2013			
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% droits de vote
SAS La Demignière (famille François)	2.345.200	2.345.200	43,27%	43,27%
SARL Familiale François (famille François)	983.710	983.710	18,15%	18,15%
Mr et Mme Jean François	331.760	331.760	6,12%	6,12%
Autres (dont Public)	1.759.330	1.759.330	32,46%	32,46%
<b>TOTAL</b>	<b>5.420.000</b>	<b>5.420.000</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## VI. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Vous trouverez ces informations dans le tableau annexé au présent rapport.

## VII. ETAT DES PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Néant.

### **VIII. REMUNERATION ANNUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA SOCIETE ET LES FILIALES (EN EUROS)**

	<b>Fonctions exercées</b>	<b>Rémunérations brutes (incluant les avantages en nature perçues de la société ou de ses filiales (en €))</b>	<b>Avantages en nature</b>	<b>Jetons de présence (en €)</b>	<b>Total euros</b>	<b>Rappel total euros (N-1)</b>
Jean François	Président du Conseil de Surveillance	68.856		1.000	69 856	67 575
Jérôme François	Président du Directoire	747.282	Voiture		747.282	557 326
Omblin François	Membre du Directoire	Néant				
Nathalie Meo	Membre du Conseil de surveillance			1.000	1.000	
Jean Meo	Membre du Conseil de Surveillance démissionnaire sur l'exercice					1.000
Patrick Fenal	Membre du Conseil de surveillance			1.000	1.000	1.000
<b>Total</b>		816 138		3.000	819 138	626 901

Il est précisé à cet égard :

- que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable ou exceptionnel, hormis le cas échéant des primes ponctuelles,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.



## **IX. INFORMATIONS CONCERNANT LES TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS OU HAUTS RESPONSABLES ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES D'UNE SOCIETE COTEE**

Figure en annexe au présent rapport un état récapitulatif des opérations réalisées par les personnes responsables et par leurs proches au cours du dernier exercice (*AMF, règl. général, art. 222-15-3 nouveau*).

## **X. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

**Déclaration de Jérôme FRANCOIS PRESIDENT DU GROUPE FRANCOIS FRERES**

Notre engagement dans le Développement Durable va au-delà d'un simple slogan, au-delà de simples principes environnementaux. Il représente à la fois un état d'esprit et une philosophie à long terme. Au sein du Groupe François Frères, nous menons des activités qui intègrent le Développement Durable à plusieurs niveaux. Les activités du Groupe François Frères s'exercent depuis plus d'un siècle et leur impact s'inscrit sur des perspectives à échéance longue.

Nos règles fondamentales de Responsabilité Sociétale d'Entreprise peuvent être synthétisées autour de **quatre piliers** et des **valeurs partagées** :

**LE SOCIAL : Engagement à maintenir des emplois dans un environnement sain, socialement responsable et stable**

- Maintien et amélioration continue des conditions de travail et de la santé, sécurité au travail des salariés et travailleurs temporaires.
- Emploi et diversité avec des employés de plus de 20 nationalités et d'origines ethniques diverses.
- Maintien d'un fort professionnalisme en privilégiant les contrats à durée indéterminée.
- Entretien et transmission des savoirs faire à forte valeur ajoutée.

**L'ENVIRONNEMENT : Engagement à préserver nos ressources naturelles en éliminant les pratiques de gaspillage et en promouvant de solides pratiques écologiques**

- Gestion raisonnée de la ressource naturelle en bois : utilisation de 100 % du chêne, le choix des zones d'approvisionnement est ciblé sur des critères écologiques et durables.
- Utilisation croissante de bois PEFC issu de la gestion durable des forêts, pour la fabrication des produits.
- Mise en œuvre de techniques et savoir-faire éprouvés, sans recours à des produits chimiques.
- Gestion en amont des problématiques environnementales sur nos sites classés, pour limiter au maximum l'impact sur l'environnement.
- Recherche constante d'économies d'énergie : valorisation de tous les déchets de chêne sur site de production pour produire de l'énergie et économiser l'énergie fossile dès que possible.

**ECONOMIQUE : Engagement à mener des activités viables sur les plans financier, structurel et opérationnel**

- Forte volonté de développer des produits innovants et adaptés au marché (R&D) au travers de pôles dédiés.
- Stratégie de développement lent et raisonné
- Endettement faible et forte capacité d'autofinancement
- Implantations mondiales et vision globale.

**SOCIETAL : Engagement de travailler en partenariat avec les parties prenantes et favoriser ainsi l'ancrage territorial de chaque entité du groupe**

- Actions locales de mécénat et notamment de valorisation du patrimoine viti-vinicole.
- Travail et actions ciblées auprès des communautés locales.
- Actions citoyennes pour favoriser l'apprentissage de nos métiers au travers de l'enseignement.

Au sein du Groupe François Frères nous croyons tous qu'il est bon d'agir de manière proactive et léguer un monde meilleur pour les générations futures ; que le personnel, l'entreprise et la planète doivent coexister sereinement. Nous sommes convaincus que les meilleurs plans naissent et s'alimentent de grands principes tournés vers l'Avenir, et non d'impulsivité ou de convenance.

**Date** : 24 juillet 2013

**Signature du Président du Directoire:**



## CHAPITRE I – PRESENTATION DU GROUPE ET METHODOLOGIE DE REPORTING

### Méthodologie de reporting :

Le reporting RSE est réalisé sur l'exercice comptable consolidé du Groupe 2012 sur la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2013.

Le périmètre de consolidation et de prise en compte RSE est identique au périmètre comptable à l'exception des entités suivantes justifiées ci-dessous :

Nous avons choisi cette année d'exclure de notre rapport RSE 2013 un certain nombre de sites ou filiales du fait des motifs suivants :

- Très faible effectif pour :
  - SCI Luzanne : aucun salarié. Société civile de location de bâtiments pour la tonnellerie Demptos (gérée par Demptos),
  - NV conseil : activité non significative dans les produits œnologiques, aucun salarié, un gérant / conseil et vente produits œnologiques,
  - Lagrèze : pas d'activité en cours, pas de salarié.
- Du fait d'une participation inférieure à 51 % :
  - Crush Pad : société non consolidée, détenue à 2% par François Frères USA,
  - Trust international Corporation et ses filiales : participation à hauteur de 50% détenue par François Frères USA,
  - Vinissimo et C Pack, : détenues à hauteur de 50% par Classic Oak Australie,
  - Radoux South Africa : tonnellerie détenue à 50% par Radoux.

Les règles d'entrée et de sortie du reporting RSE sont identiques à celles fixées pour l'exercice comptable : à savoir que tout site vendu ou acheté sur la période de référence fera l'objet d'un reporting selon le temps passé sur la période.

### Faits marquants sur la période de référence :

On peut noter une absence de cession ou d'acquisition à l'exception :

- D'une augmentation de participation dans Staviv (USA) portée de 50 à 100%,
- De la fermeture du site espagnol Tonnellerie Victoria, filiale de Radoux suite à une réorganisation d'activité avec le site Demptos Espagne déjà implanté dans ce pays

Il est à noter que pour cette première année le reporting sera fait à deux niveaux :

- Pour l'ensemble des filiales françaises d'une part,
- Au niveau du groupe François Frères d'autre part.

Ce reporting se calque sur le modèle GRI 3 et les recommandations AMF sur la base d'un diagnostic correspondant à la norme ISO 26000.

La méthodologie de collecte des informations a été réalisée sur l'ensemble des filiales par le siège, sur la base de deux questionnaires Excel, validés pour chacune des filiales par le responsable de site et contrôlés en central au niveau du siège.

**Les exclusions concernant ce reporting porteront sur :**

Compte tenu du manque d'information ou de la pertinence des retours d'information, au niveau du groupe cette année, il a été décidé d'exclure les points suivants de notre rapport RSE :

- L'utilisation des sols.

**Responsables du reporting**

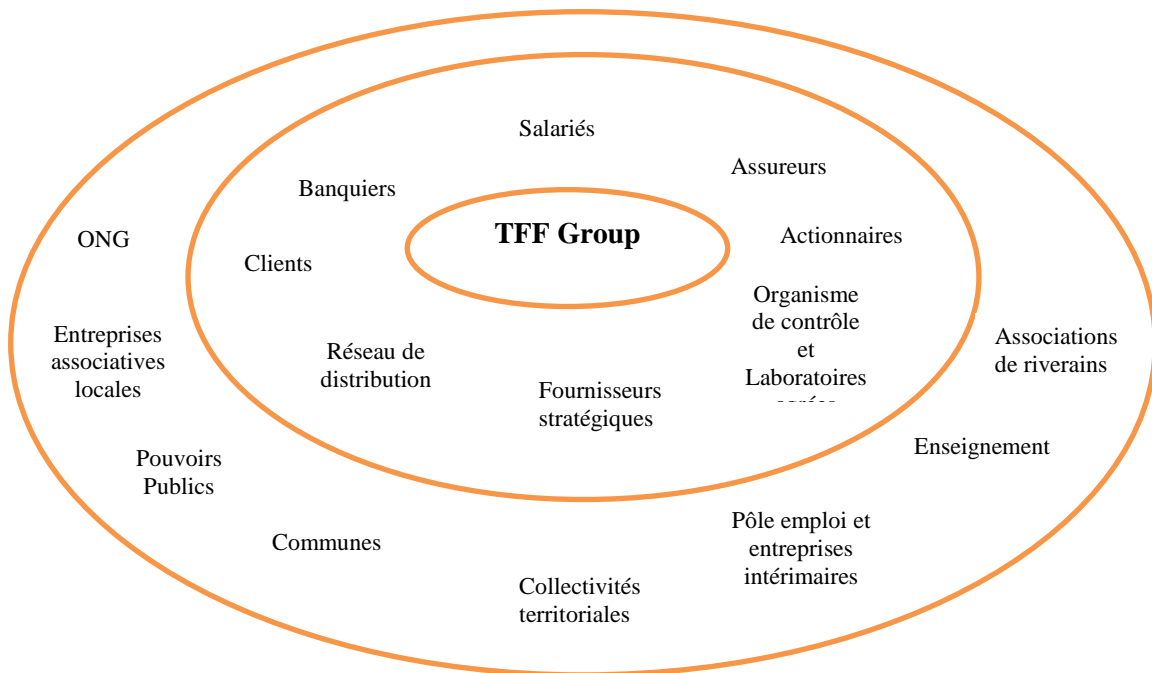
Le reporting RSE est établi sous la Direction du Directeur Financier du Groupe, assisté par la Référente Hygiène, Santé et Sécurité de François Frères Management.

**Les parties prenantes de l'entreprise**

Les parties prenantes ou « stakeholders ».

« Ensemble des acteurs qui gravitent autour du Groupe Tonnellerie François Frères »

Selon la hiérarchie suivante :



## CHAPITRE II - NOS ENGAGEMENTS

### 1 LA GOUVERNANCE

Les valeurs du groupe François Frères :

- Intégrité, engagement, respect d'autrui et priorité donnée aux intérêts du Groupe constituent quelques-uns des fondements de notre philosophie de management, et chacun des employés du Groupe, où qu'il se trouve, devra adhérer à ces valeurs, qui feront l'objet d'une charte groupe, actuellement en cours de rédaction.

#### **L'organisation du Groupe :**

Cf. rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société paragraphe 1.1.

#### **L'actionnariat :**

Cf. rapport de gestion Chapitre V.

#### **L'évaluation extra-financière des risques**

L'évaluation et la planification des risques de l'entreprise prennent en compte les facteurs liés au développement durable.

Parmi les facteurs de risques surveillés figurent :

- **L'approvisionnement en matières premières :** en effet, la ressource en bois est une ressource précieuse qui mérite une gestion raisonnée et attentive afin d'assurer son renouvellement pour les générations futures.
- **Le risque « pays »** que présentent certains pays identifiés (politique, social, climatique et environnemental). Le Groupe est particulièrement attentif aux risques en matière de respect des droits sociaux et des évolutions réglementaires.
- **Le risque « client » / « consommateurs » / « réseau de distribution » :**

De nos produits dépend la qualité des vins et nous sommes particulièrement attentifs aux risques sanitaires par la mise en place de processus de contrôle qualitatif de nos produits.

Le groupe est particulièrement vigilant quant au respect de nos valeurs véhiculées par l'intermédiaire de notre réseau de distribution auprès de nos clients.

- Une responsabilité civile atteinte à l'environnement a été souscrite pour faire face à tout risque environnemental y compris des frais de dépollution.

## **2 L'ENGAGEMENT SOCIAL**

**Engagement à maintenir des emplois dans un environnement sain, socialement responsable et stable.**

### **I Volet emploi**

#### **La Politique du groupe François Frères est fondée sur les principes suivants:**

- Embauche majoritairement en CDI,
- Maintien et transmission d'un savoir-faire,
- Respecter et valoriser les hommes selon la citation de Jérôme François :

*« Dans pratiquement toutes nos acquisitions, les anciens propriétaires, souvent fondateurs des entreprises que nous avons consolidées, sont toujours restés en place, ainsi que leur personnel, et ont eu la charge de piloter leurs unités au cours de leur intégration dans le Groupe et même après. »*

- Politique respectueuse des particularités sociales et organisationnelle locales.
- Politique d'indexation salariale régulière.

### **1 Les Effectifs :**

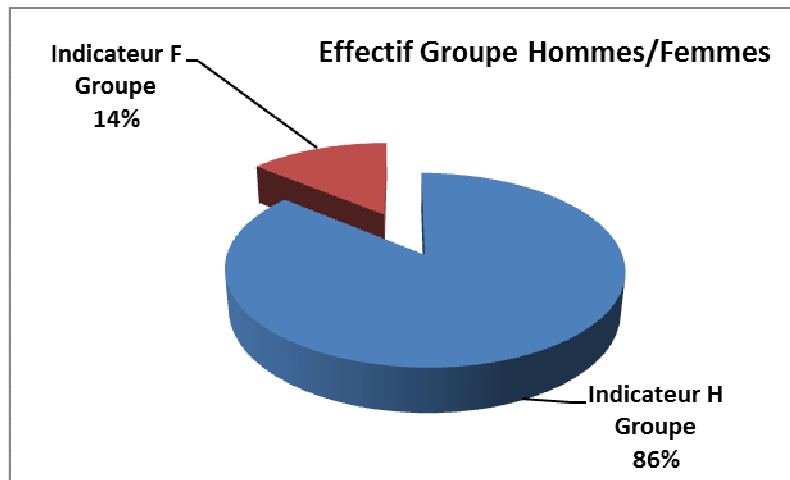
#### **Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique (LA1).**

L'effectif Groupe sur le périmètre RSE tel que défini ci-dessus est de 685 personnes y compris les intérimaires au 30 avril 2013 (soit 31 intérimaires présents au 30/04/13).

France (hors intérimaires) : 360

Filiales Etrangères (hors intérimaire) : 294

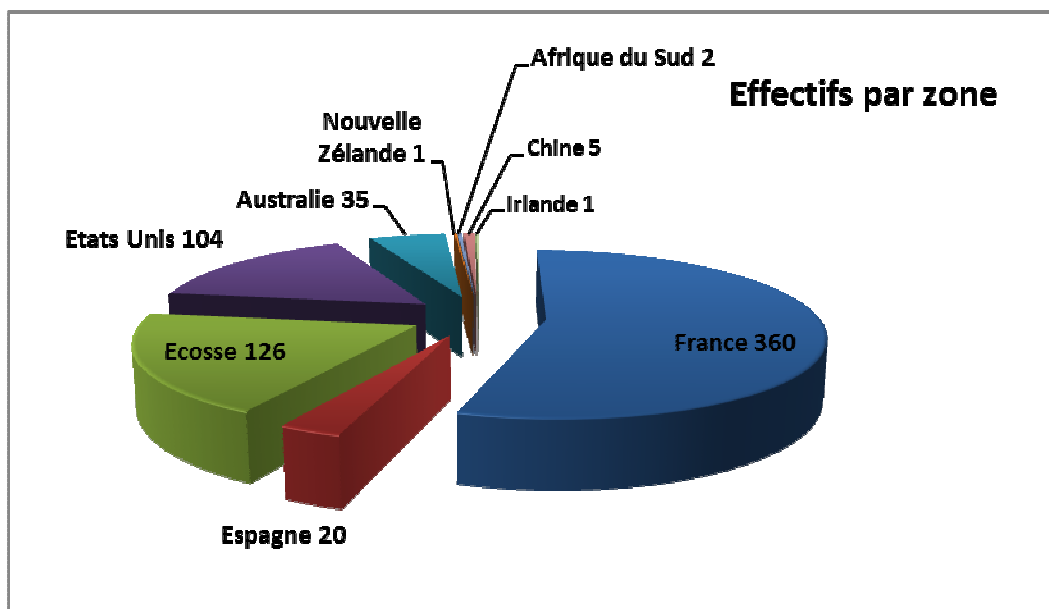
Intérimaires au 30/04/013 France : 15 / Etranger : 16



Nota : l'effectif comprend le personnel présent dans l'entreprise au 30 Avril 2013 et exclut le Président.

Commentaire : Notre effectif a faiblement augmenté (quatre personnes supplémentaires) par rapport à l'année passée, les embauches (87 personnes) ont compensé les départs (83 personnes).

#### Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique (LA1)



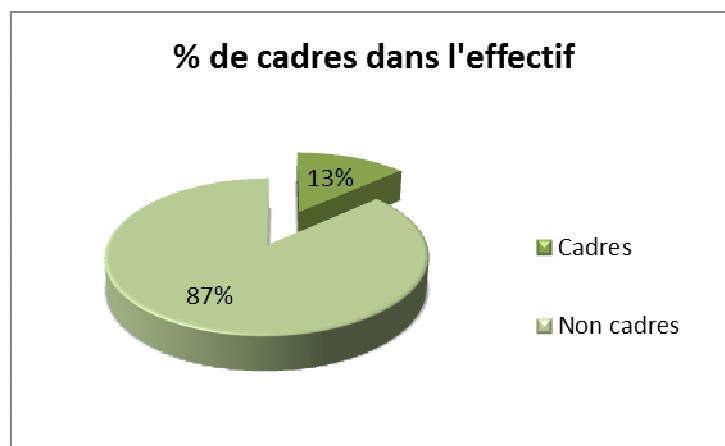
Commentaires : La majeure partie de nos effectifs est localisée en France et en Europe.



### Effectif par secteur hors personnel intérimaire

Type d'activité	Effectif
Tonnellerie	483
Merranderie	93
Foudrerie	11
Produits de Boisage	44
Distribution	23
Total	654

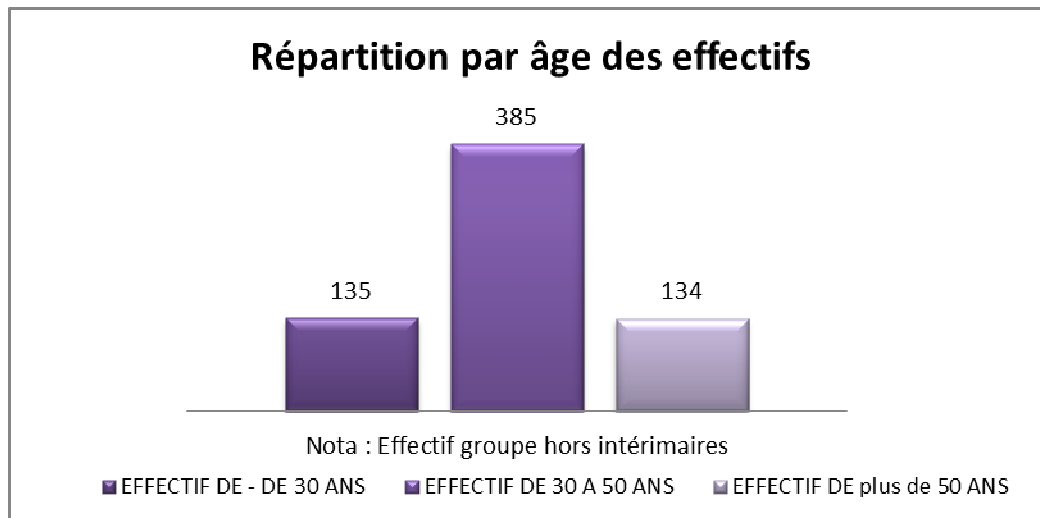
### Effectif par typologie de poste : cadres/managers et non-cadres/non managers pour le Groupe



### Effectif par type de contrat : CDD (fixed term) /CDI (permanent)

- o Groupe : 95.72% de CDI  
4.28% de CDD
- o France : 98.8% de CDI  
1.1% de CDD

## Répartition par âge des effectifs



Commentaires : L'effectif majoritaire se situe dans la tranche d'âge 30 à 50 ans, gage du savoir-faire et du professionnalisme de nos équipes.

## Turnover du personnel en nombre de salariés (LA2)

**Taux d'entrée = 12.77%**

Nombre d'embauches / effectif total début de période x 100

**Taux de sortie = 12.18%**

Nombre de départ (retraite, démission, licenciement, décès et fin de contrat) / effectif total début de période x 100

**Turn-over Groupe :**

Taux de rotation = **12.48%**

Taux d'entrée + taux de sortie / 2

Commentaires :

A l'entrée, beaucoup d'embauches à l'étranger sont dues à une forte croissance d'activité en Ecosse et aux USA.

A la sortie, une restructuration du site Victoria en Espagne explique ces données.

## **II Volet : organisation du temps de travail**

### **Durée du travail**

Les sociétés françaises du Groupe ont opté pour des accords de réduction du temps de travail et ont recours, pour certaines, à une modulation annuelle.

En matière d'organisation du temps de travail, nous privilégions le travail de journée. Aucun des salariés du Groupe François Frères ne travaille de nuit.

De même, nous n'avons pas recours au travail posté à l'exception d'une seule de nos filiales.

Les sociétés étrangères appliquent la réglementation locale quant à la fixation des horaires de présence et le temps de travail.

## **III Volet : politique de rémunération (voir détails concernant les mandataires sociaux au sein du rapport de gestion, partie VIII.)**

Chaque filiale a une politique de rémunération définie annuellement en concertation avec la direction du groupe.

Le groupe respecte les salaires minimums légaux.

Année	2012/2013	2011/2012
Salaires et charges	29 888	22 258
Intéressement et participation	964	460
<b>Total charges personnel</b>	<b>30 852</b>	<b>22 718</b>

### **Commentaires :**

La variation des charges de personnel est de +35,8% et de +7% à périmètre comparable, en retraçant l'incidence de Radoux (onze mois de salaires) et celle de Stavim (sept mois de salaires à 50%).

## **IV Volet : relations professionnelles et bilan des accords collectifs**

Le groupe applique les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans chaque filiale concernée.

### **Pourcentage de salariés couverts par une convention collective (LA4).**

En France, 100% des effectifs sont couverts par une convention collective, Au niveau du groupe, 65.60% des effectifs sont couverts par des accords collectifs, ce qui reflète l'engagement de François Frères vis-à-vis de ses obligations légales.

## Dialogue Social

Pour la France : L'entreprise est en conformité avec le code du travail et la convention collective applicable sur ces points-là.

Toutes les sociétés françaises dont l'effectif est supérieur à dix ont des délégués du personnel sauf une dont l'effectif sera inférieur au seuil l'année prochaine. Toutes celles qui ont plus de cinquante salariés ont un CHSCT. Ces instances assurent le dialogue social.

Dans un souci de prise en compte de ce dialogue social, et à titre d'exemple, des accords de mutuelle ont été signés pour toutes les filiales françaises.

### **V Volet : santé et sécurité au travail**

**La politique santé sécurité du groupe est fondée autour des axes suivants :**

- Amélioration des conditions de travail au poste de travail à l'initiative des salariés via les délégués du personnel ou en direct,
- Amélioration des outils en vue de diminuer la pénibilité (tables élévatrices, châsses en polyéthylène, établis adaptés aux postes).
- Mise en œuvre de formations, sensibilisations sur des sujets spécifiques qui nous concernent :
  - Formation SST
  - Sensibilisation aux risques liés aux poussières de bois
  - Manipulation des extincteurs et consignes sécurité incendie.
- Prévention des risques professionnels notamment lors de la conception de machines pour le groupe. Exemples d'aménagements :
  - Extraction automatique du fût sur presse à cercler (évitant à l'opérateur d'extraire le fût manuellement de la presse).
  - Modification du programme des rogneuses en fonction de chaque entité et des savoir-faire.

### **Amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité :**

- Ces dernières années, des investissements importants au sein du groupe ont eu lieu pour réduire les émissions de poussières de bois.
  - Par exemple, un système d'aspiration des fumées de chauffe a été installé sur notre site de fabrication de Saint Romain.

- Un guide d'information en matière de réglementation SST a été transmis à chaque filiale française du groupe afin de s'autoévaluer vis-à-vis des obligations réglementaires.
- Des plans de pénibilité ont été signés pour les filiales françaises de plus de 50 salariés.
- Les CHSCT sont associés, voire moteurs, pour le choix et la mise en œuvre de solutions.
- En France : mise en œuvre d'une mutuelle santé de Groupe proposée à toutes les filiales, 8 filiales adhérentes sur 12, représentant 70.6% des salariés, les 4 filiales non-adhérentes souhaitent conserver leurs dispositions antérieures pour l'instant.

Dans les filiales étrangères : nos filiales étant dispersées sur 8 pays dans le monde, les différences de législations s'appliquant aux salariés sont difficiles à cerner et ne nous ont pas permis pour l'instant d'envisager une politique santé commune au groupe dans son ensemble.

### **Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités d'hygiène et de sécurité (LA6)**

#### En France :

Nos trois filiales françaises ayant atteint le seuil de 50 salariés ont un CHSCT et une de nos filiales, Brive Tonneliers (en dessous de ce seuil) a souhaité créer un CHSCT qui couvre aussi Bouyou Distribution et Foudrierie François.

#### A l'Etranger :

Cinq filiales sur dix-sept ont une partie de leur personnel faisant partie d'une instance d'hygiène et sécurité.

### **Questions de santé et de sécurité, couvertes par des accords formels avec les DP ou les syndicats (LA9).**

Des plans de pénibilité ont été signés par toutes les filiales françaises du Groupe concernées.

## Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels, par zone géographique. (LA7)

### Le Taux d'accidents du travail en France :

#### Nombre total d'accidents du travail avec arrêt

Nous avons eu à déplorer au niveau du Groupe 44 accidents avec arrêt :

- 35 en France,
- 9 sur les filiales étrangères

#### Le taux de fréquence pour la France sur la période est de : 57.60

*Taux de fréquence de la branche d'activité : filière Fabrication d'emballages sur mesure, spéciaux en bois, d'articles de tonnellerie – code 204ZG : 72,6 en 2010*

*Taux de fréquence = (nombre total d'accidents du travail avec arrêt / nombre total d'heures travaillées sur l'exercice 2012) \* 1 000 000*

#### Commentaires :

Les filiales françaises ont un taux de fréquence inférieur à la branche d'activité.

Compte tenu de données insuffisantes il n'est pas possible cette année de communiquer actuellement des données fiables au niveau du groupe. Le reporting sera amélioré pour une communication l'année prochaine

#### Le taux de gravité pour la France est de : 3.56

*Taux de gravité de notre branche d'activité : 3,27 en 2010.*

*Taux de Gravité = (nombre total de jours perdus pour cause d'accidents du travail / Nombre total d'heures travaillées sur l'exercice 2012) \* 1000*

Compte tenu de données insuffisantes il n'est pas possible cette année de communiquer actuellement des données fiables au niveau du groupe. Le reporting sera amélioré pour une communication l'année prochaine.

Commentaires : le taux de gravité de la France se rapproche de celui de notre branche d'activité.

#### Nombre d'accidents du travail mortels France et Groupe

En France et au niveau du groupe aucun accident du travail mortel n'a été à déplorer.

### Nombre de maladies professionnelles en France

Trois maladies professionnelles ont été déclarées sur la période de référence en France sur trois cent soixante employés.

Compte tenu de données insuffisantes il n'est pas possible de communiquer actuellement des données au niveau du groupe. Des définitions sont à finaliser au niveau international pour avoir un reporting fiable l'année prochaine.

### Taux d'absentéisme en France et au niveau du Groupe :

Le taux d'absentéisme en France est de 6.02 %

Le taux d'absentéisme des Filiales étrangères est de 3.47%

Le taux d'absentéisme du Groupe est de 4.87 %

*Taux d'absentéisme = nombre total d'heures de travail perdues / nombre total d'heures travaillées avec heures supplémentaires.*

#### Commentaires :

Le taux d'absentéisme du groupe est en net recul (6% par rapport à l'année passée). Ce sont les filiales étrangères qui ont le plus baissé, les filiales françaises ayant légèrement augmenté. Pour le groupe, le nombre de journées de travail perdues représente l'équivalent de 29 personnes à temps plein sur l'année (sur la base d'une journée de travail de sept heures).

### VI Volet : Formation et Éducation

La politique de formation du groupe vise à maintenir et former du personnel hautement qualifié pour assurer un travail de qualité respectant des critères de fabrication exigeants.

La transmission du savoir-faire en interne et le recrutement de tonneliers de métier, dans la mesure du possible, garantit la qualité de nos produits dans un métier essentiellement artisanal.

Les budgets temps de formation sont alloués à chaque société au sein du groupe en fonction des besoins spécifiques liés à l'activité et à la qualification du personnel.

### **Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle**

Au niveau du groupe 36.7% des salariés ont bénéficié d'une formation pendant la période de référence et le nombre moyen d'heures de formation est de 58.53 h de formation par salarié formé.

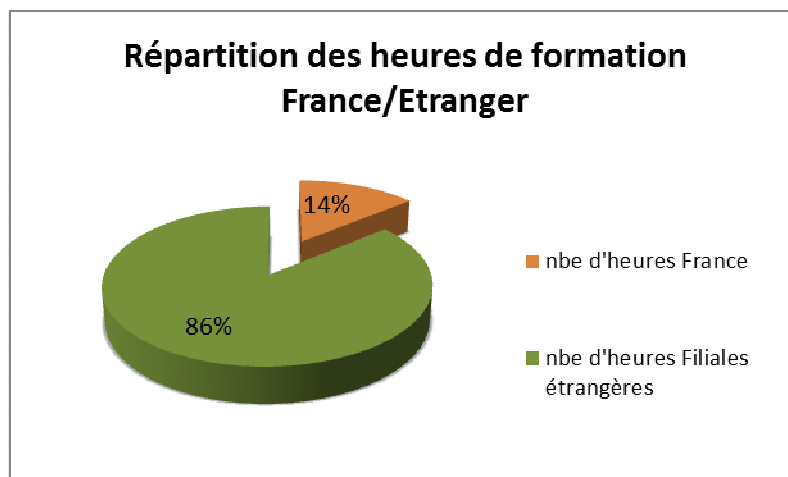
### Nombre moyen d'heures de formation par an France et Groupe (LA10)

#### En France :

- 33.3% des salariés ont suivi une formation
- le nombre moyen d'heures de formation par salarié est de 16.35 h sur la période de référence.

#### Dans les Filiales étrangères :

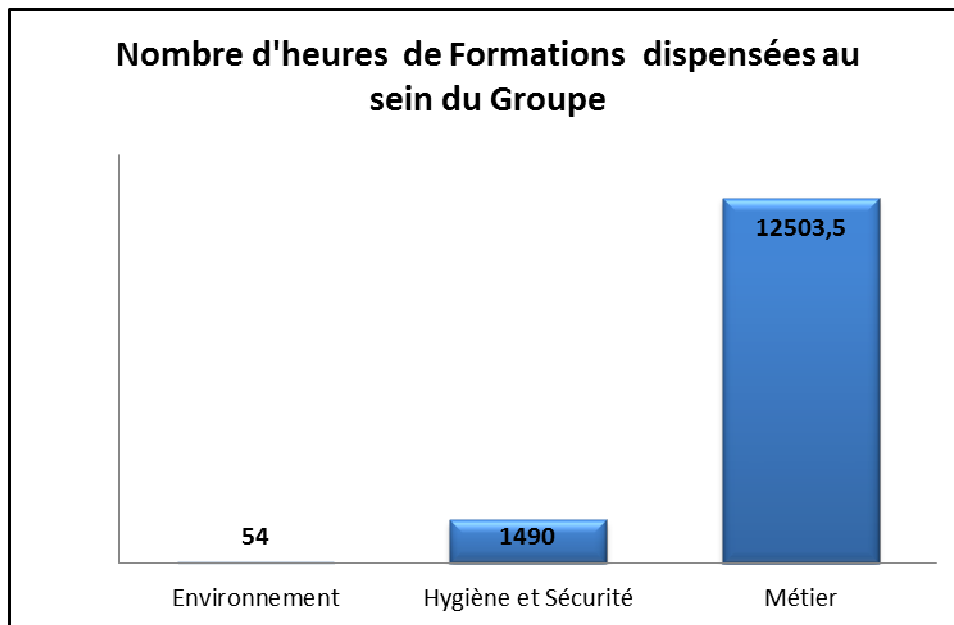
- 40.8% des salariés ont suivi une formation
- le nombre moyen d'heures de formation par salarié est de 100.7 heures sur la période de référence.



Commentaires: Le nombre de salariés formés à l'étranger et en France est identique mais les formations dispensées sont plus longues.



### Types de formations suivies en France et dans le Groupe



#### Commentaires :

En France : en proportion du temps passé en formation, 39.74% des formations ont été dispensées en santé sécurité et 60.25% en formation métier.

Au niveau du Groupe : 0.38% des heures de formation ont été réalisées en environnement, 10.60% en santé/sécurité, et 88.94 % pour améliorer notre professionnalisme (métier).

De plus, nous constatons qu'il y a plus de formation métier à l'étranger parce qu'il existe moins d'écoles de formation au métier de tonnelier qu'en France.

## **VII Volet Développement des compétences**

### **Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière**

Ce point-là a été traité au niveau des plans seniors dans lesquels est prévu un bilan de compétences sur demande du salarié afin d'évaluer ses besoins en formation sur les années à venir.

#### **Nombre de plans seniors signés au sein du groupe pour la France (LA11).**

Huit filiales ont signé un plan sénior et un plan est en cours de réactualisation.

#### **Réalisation des entretiens annuels (LA12)**

Tous nos salariés n'ont pas fait l'objet d'un entretien annuel toutefois, l'objectif à atteindre en 2013 est de 100% pour les filiales françaises.

## **VIII Volet : diversité et égalité des chances**

### **Egalité de rémunération homme/ femme (LA13):**

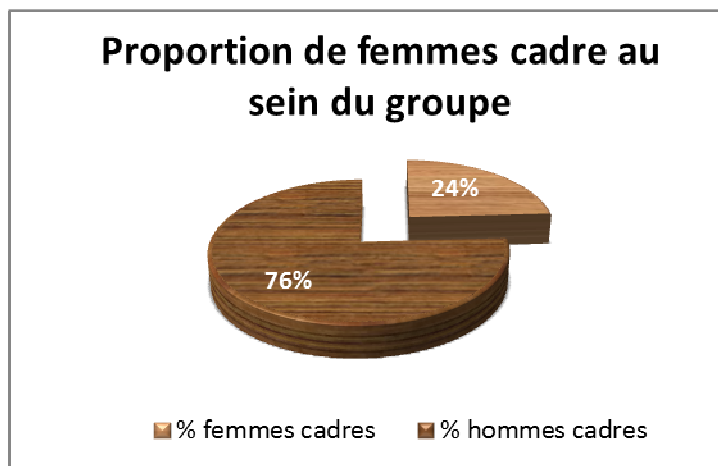
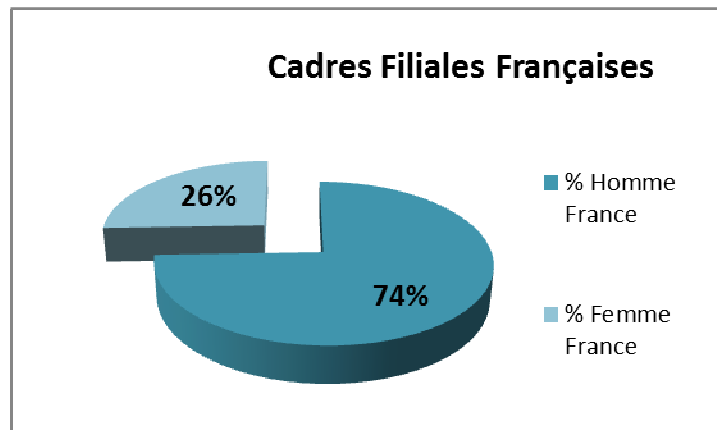
En France un accord professionnel concernant l'égalité professionnelle et salariale a été signé le 05 juillet 2011, par la filière « industries et importation du bois » dont nous faisons partie pour les entreprises de plus de 50 salariés.

Pour les Filiales Etrangères : la Clause Parité Homme / Femme est incluse dans le contrat de travail des filiales aux Etats-Unis et en Chine.

### **Management :**

#### **Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe (LA13)**

La composition des organes de gouvernance et la répartition des employés par sexe, tranche d'âge, et appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité est la suivante :



On note une forte proportion de femmes au sein de notre groupe au travers du Directoire et du Conseil de Surveillance du Groupe.

- 50% de l'effectif du Directoire
- 33% de l'effectif du Conseil de Surveillance.

#### Travail du personnel handicapé :

Actuellement 16 personnes en situation de handicap déclarées à l'AGEFIPH sont embauchées dans les filiales françaises soit 4.44% du personnel. Nous faisons appel à des ESAT et CAT pour réaliser de la sous-traitance.

Compte tenu des différences de législation en la matière, nous ne pouvons communiquer sur le nombre de salariés handicapés au niveau du groupe.

### **3 L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL**

#### **I Volet : communauté**

##### **Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés (SO1)**

L'impact sur les communautés ne fait pas l'objet d'une politique spécifique au niveau du groupe toutefois la plupart des dirigeants de nos filiales sont originaires du pays où elles sont implantées.

La majorité de nos filiales, acquises par croissance externe, existaient avant leur prise de contrôle et exerçaient déjà une activité sur leur lieu d'implantation local. De ce fait, aucun impact territorial supplémentaire n'a été à déplorer au titre de ces acquisitions.

*Seuls cinq sites de production ont été créés de toute pièce: Demptos Espagne, Demptos Yantai (Chine), Demptos NAPA (USA), Speyside Kentucky (USA) et Speyside Alloa (Ecosse).*

Il est à noter que nos lieux d'implantation ne sont pas situés sur des sites critiques quant à la mise en danger des populations autochtones.

#### **II Volet : corruption (SO3)**

Aucun incident de corruption n'a été relevé à ce jour au sein du Groupe.

Les procédures de contrôle interne, en place au sein du groupe et les contrôles réguliers effectués par les auditeurs externes constituent une mesure préventive anti-corruption.

Par ailleurs, les clients grands comptes au niveau du Groupe les plus exposés à ce risque font l'objet d'un suivi particulier de la part de la Direction.

A ce jour, compte tenu du très faible risque de corruption connu, il n'a pas été prévu de mettre en œuvre des procédures anti-corruption de l'organisation et des formations particulières.

#### **III Volet : politiques publiques (SO5)**

Le groupe est impliqué en France au travers de la Fédération Française de Tonnellerie au sein de laquelle il est adhérent, par adhésion de ses principales filiales françaises.

## **IV Volet : Droits de l'Homme / Human Rights**

### **Pratiques d'investissement et d'achat**

La grande majorité de nos achats Groupe sont des achats de bois sur des filières identifiées et sécurisées : achat de chêne provenant essentiellement de 3 pays : la France, la Hongrie et les Etats-Unis.

Bien que chaque pays soit unique, tous partagent l'objectif et la pratique de durabilité.

La gestion forestière et les régulateurs incluent les Ministères de l'agriculture, les organisations nationales de gestion de la forêt et le système PEFC selon les lois en vigueur.

### **Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle ; mesures prises (HR2)**

La majorité de nos achats sont des achats de bois (dont 59% de bois PEFC), nos principaux fournisseurs adhèrent au label PEFC qui contient une clause de respect des droits de l'homme.

## **V Volet : non-discrimination**

### **Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises (HR4).**

Nous n'avons eu aucun incident de discrimination signalé au sein des filiales françaises, pas de données au niveau des filiales étrangères.

## **VI Volet : liberté syndicale et droit de négociation collective**

### **Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé ; mesures prises pour assurer ce droit (HR5).**

Aucun incident n'a été signalé sur la période de référence sur le non-respect du droit du travail en France.

La mise en œuvre des instances représentatives du personnel sur les filiales françaises (Cf. volet santé et sécurité au travail) garantit la liberté syndicale et le droit à la négociation collective.

L'absence de données suffisantes pour le groupe ne nous permet pas de communiquer au niveau du groupe sur le sujet.

## **VII Volet : interdiction du travail des enfants**

### **Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incident impliquant le travail d'enfants ; mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail. (HR6)**

Le Groupe respecte la réglementation locale.

De plus, compte tenu de la force requise pour le travail de tonnellerie, le travail des enfants est peu probable.

Des visites régulières de la direction et des personnels techniques sur les sites nous confortent dans notre opinion.

## **VIII Volet : abolition du travail forcé ou obligatoire**

### **Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire ; mesures prises pour contribuer à abolir ce type de travail. (HR7)**

Actuellement 507 personnes travaillent au sein de la CEE, 104 aux USA et 36 en Australie et Nouvelle Zélande. Le risque de travail forcé dans ces pays est moindre.

Seuls deux employés travaillent en Afrique du Sud (service commercial) et cinq personnes travaillent en Chine dans le groupe depuis plusieurs années. Nous n'avons pas identifié de risque significatif à ce niveau. .

Des visites régulières de la direction et des personnels techniques sur les sites nous confortent dans notre opinion.

## **IX Volet : droits des populations autochtones**

### **Nombre total d'incidents impliquant la violation des droits des populations autochtones. (HR9)**

Le groupe n'est pas concerné compte tenu de l'implantation de ses filiales.

## **4 NOTRE ENGAGEMENT EN MATIERE ECONOMIQUE**

### **I Volet : performance économique**

**La Valeur économique directe créée et distribuée, incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserves, les versements aux apporteurs de capitaux et aux Etats. (EC1)**

Ces éléments sont répertoriés ci-avant dans le chapitre III du rapport de gestion.

**Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques (EC2).**

Même si l'activité du groupe ne nous place pas comme un important contributeur des émissions de gaz à effet de serre, les déplacements et la logistique demeurent un point d'émission que nous essayons de diminuer en optimisant au maximum le transport des marchandises et en établissant une planification des déplacements de nos commerciaux.

### **II Volet : présence sur le marché**

**Distribution des ratios comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels. (EC5)**

Le salaire minimum d'embauche respecte le droit du travail et la convention collective sur les filiales françaises.

A l'étranger, nous n'avons pas suffisamment de données pour communiquer sur le sujet.

**Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels. (EC6)**

Compte tenu de l'organisation du groupe pour assurer une intégration complète de la chaîne du bois, nous ne créons pas de dépendance économique de nos fournisseurs.

### III Volet : impacts économiques indirects

#### **Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services, principalement publics, réalisés via une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit. (EC8)**

Dans le cadre de ses activités, le groupe François n'est pas impliqué dans l'investissement et la réalisation d'infrastructures de services publics. Toutefois le groupe participe à la vie publique au travers d'actions de mécénat.

#### Nos actions les plus significatives en matière de mécénat :

- Culturel :
  - Subvention allouée à la Cité des civilisations du vin à Bordeaux, pour la construction d'**un bâtiment haute qualité environnementale**



- Soutien de la candidature des Climats de Bourgogne au Patrimoine Mondial de l'Unesco,

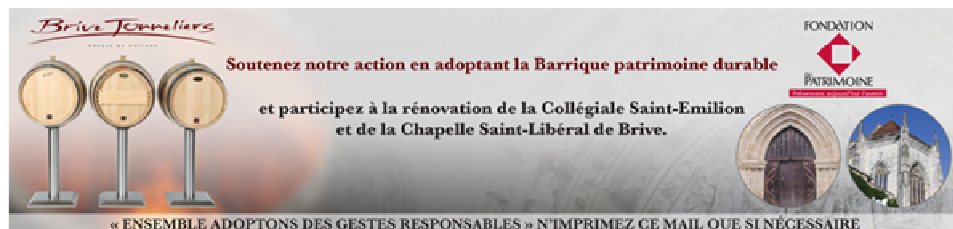




- Subvention du festival Musique et vin au clos Vougeot



- Subvention pour la Fondation du Patrimoine pour Brive Tonneliers



- Sportif :
  - Football Malmort (Brive Tonneliers),
  - Semi-marathon de Beaune (TFF)
- Professionnel :
  - Trophée des jeunes talents (Groupe des jeunes professionnels de la vigne en Bourgogne)

### Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs, y compris l'importance de ces impacts. (EC9)

Non concerné car il n'existe pas de situation de monopole ou de dépendance d'un fournisseur vis-à-vis de nous.

### IV Volet : Santé sécurité des consommateurs (PR1)

En France il a été décidé pour lutter contre les allergies alimentaires d'utiliser de la farine sans gluten pour l'assemblage des fonds (sans garantie toutefois qu'il n'y ait pas de trace de gluten provenant d'autres farines lors du process de fabrication chez le fournisseur).

Des protocoles d'analyse garantissent que nos fûts sont exempts de contaminants. Ces analyses sont réalisées par des laboratoires indépendants et agréés.

## 5 NOTRE ENGAGEMENT VIS-A-VIS DE L'ENVIRONNEMENT

### Organisation:

Huit filiales françaises sur douze ont une personne dédiée au suivi QHSE des sites d'exploitation.

### I Volet : matières

#### Consommation de matières en poids ou en volume. (EN1)

DONNEES AU 30 AVRIL 2013	Filiales françaises	Filiales étrangères	Groupe
Consommation de matière (bois en M <sup>3</sup> sur période du 01/05/2012 au 30/04/2013)	47343,17	6568,07	53911,23
Achat total de bois (M <sup>3</sup> sur période du 01/05/2012 au 30/04/ 2013)	45018,67	7534,83	52553,5
Quantité de bois PEFC acheté (M <sup>3</sup> sur période du 01/05/2012 au 30/04/ 2013)	26662,30	407	27069,30

*Nota : cette consommation et ces achats recouvrent les grumes et les merrains. La consommation et les achats de merrains en chêne français étant eux-mêmes issus des consommations et achats de grumes de nos merranderies françaises, ces chiffres sont surestimés puisque consommation et achats de merrains sont recensés deux fois.*

Des exemples concrets peuvent être cités pour réduire notre consommation de matières en poids et en volume :

- ✓ Un travail de réduction des emballages a été réalisé chez Brive Tonneliers : « Barrique patrimoine durable » : il a été décidé de ne pas mettre de cartons de protection et de réduire de manière significative les matières d'emballage utilisées.

#### Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées (EN2).

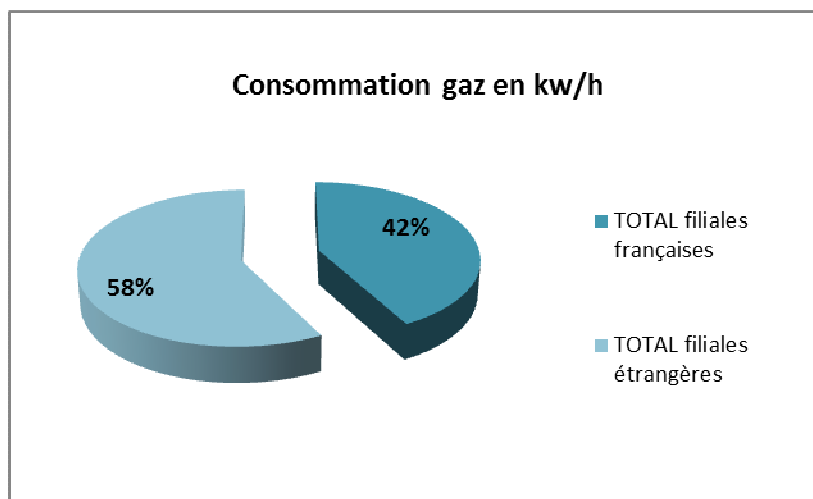
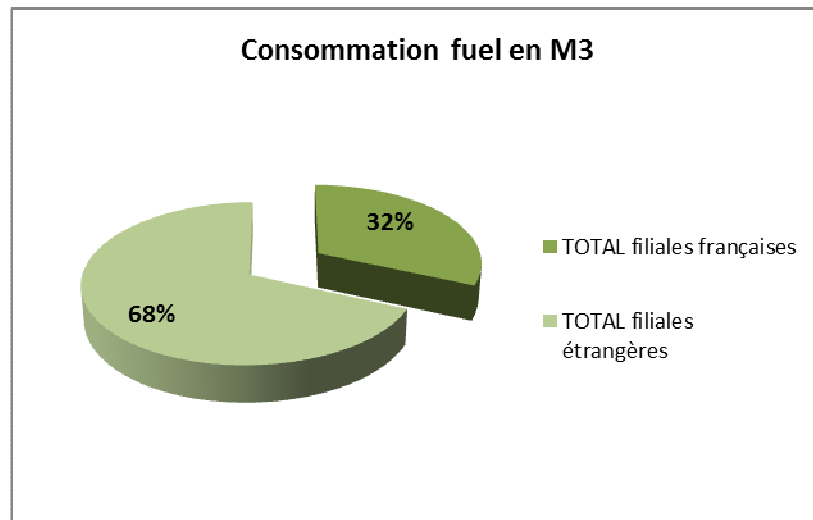
- ✓ Nos filières whisky en Ecosse et aux Etats-Unis utilisent des fûts d'occasion issus des filières vin et bourbon, les réparent éventuellement, sans achat de matière première supplémentaire, et les revendent pour l'élevage des whiskys.

Nous redonnons ainsi une seconde vie aux fûts à vin et à bourbon de nos clients.

## II Volet : énergie

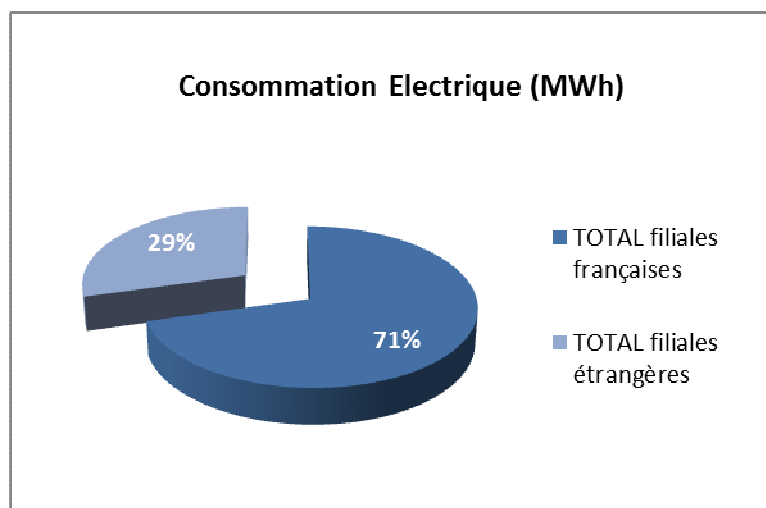
La source d'énergie principale pour notre activité en France est le gaz (42% de la consommation du groupe) et l'électricité (71%), alors que nos filiales étrangères consomment majoritairement du fuel (68% de la consommation du groupe).

### Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire. (EN3)



DONNEES AU 30 AVRIL 2013				TOTAL filiales françaises	TOTAL filiales étrangères	TOTAL Groupe
CONSOMMATION D'ENERGIE DIRECTE PAR SOURCE D'ENERGIE PRIMAIRE fuel en M <sup>3</sup>				50,43	108,68	159,11
CONSOMMATION D'ENERGIE DIRECTE PAR SOURCE D'ENERGIE PRIMAIRE gaz en KW/h				490,765	673.4	1164.165

### Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire (EN4).



DONNEES AU 30 AVRIL 2013				TOTAL filiales françaises	TOTAL filiales étrangères	TOTAL Groupe
CONSOMMATION TOTALE D'ENERGIE (MW/h)				5108.274	2131,21	7239,48

### Energie économisée grâce à l'efficacité énergétique. (EN5)

Les économies énergétiques notables en France sont :

- La mise en œuvre chez TFF de variateurs de vitesse sur les moteurs du système d'aspiration de fumées et de poussières de bois afin de limiter la consommation électrique.

- L'audit énergétique réalisé chez Brive Tonneliers a donné lieu à :
  - des mesures de réduction des fuites d'air comprimé,
  - des mesures d'optimisation de l'éclairage, du chauffage, de la climatisation des locaux, et du process de production,

La mise en œuvre des préconisations énergétiques devrait permettre d'obtenir un gain énergétique de :

- 43 MWH<sub>ELEC</sub>/AN (soit 7,6 % de la consommation annuelle d'électricité)
- 4 MWH<sub>PCS</sub>/AN (soit 16,3 % de la consommation annuelle de gaz)

Ces économies représentent un gain financier de 3,9 k€ et ont un temps de retour brut moyen inférieur à deux mois et demi soit 7 % de la facture annuelle d'énergie et d'eau.

### Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues. (EN7)

Des initiatives locales ont d'ores et déjà permis de réduire la consommation d'énergie

- La mise en œuvre d'une politique zéro papier chez Brive Tonneliers
- L'audit LED de Brive Tonneliers sur l'amélioration continue en développement durable, évaluation à 54% de la performance.
- L'utilisation de chaudières à alimentation bois pour valoriser les chutes de bois de production comme combustible de chauffage – 4 sites équipés en France et un site en Ecosse.
- L'utilisation de chutes de bois pour alimenter les braséros de chauffe.

### III Volet : eau

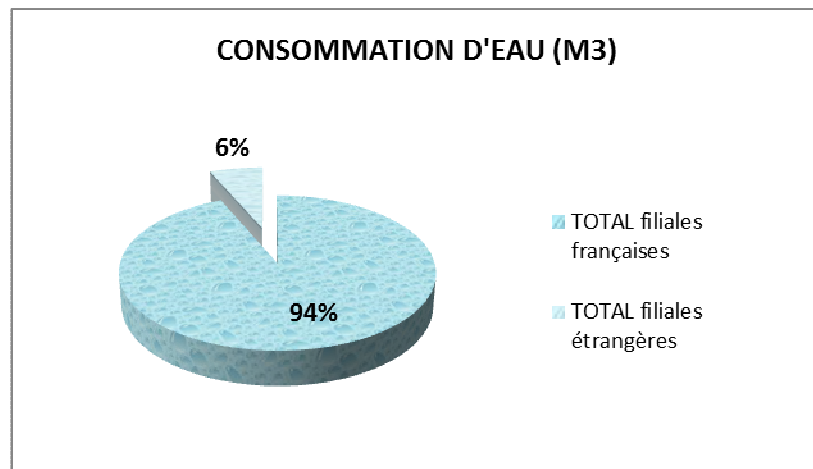
Volume total d'eau prélevé, par source. (EN8)

<b>DONNEES AU 30 AVRIL 2013</b>	<b>TOTAL filiales françaises</b>	<b>TOTAL filiales étrangères</b>	<b>TOTAL Groupe</b>
Réseau de distribution (M <sup>3</sup> )	<b>7745</b>	<b>6172,3</b>	<b>95551,3</b>
Source/ nappe phréatique (M <sup>3</sup> )	<b>81634</b>		

### Commentaires :

L'eau est principalement utilisée dans notre activité pour l'arrosage des grumes et l'éprouvage des fûts.

- La consommation d'eau via les sources, nappes phréatiques n'est pas comptabilisée par défaut de compteur d'eau pour les filiales étrangères.
- La consommation d'eau du réseau de distribution des filiales étrangères est partielle compte tenu d'une part incluse dans le bail facturé par le propriétaire.



Nota : les 6% de consommation de nos filiales étrangères portent sur 10 filiales sur 17, car 7 filiales n'ont pas pu nous donner de chiffre cette année.

La consommation d'eau du groupe n'est pas quantifiable pour l'instant, car la majorité de nos filiales étrangères n'ont pas possibilité cette année de mesurer leur consommation d'eau, soit parce qu'ils s'approvisionnent directement sur une source et ne possèdent pas de compteur d'eau, soit parce que leur consommation d'eau est intégrée dans le montant du loyer de leur bail.

### **Sources d'approvisionnement en eau prélèvements**

#### **Pourcentage des différentes sources d'approvisionnement en eau. EN9**

- En France : 90% des filiales s'approvisionnent via le réseau de distribution des communes.
- A l'étranger :
  - Cinq filiales dont l'eau est comprise dans leur bail (29.4% de nos filiales étrangères)
  - Deux filiales s'approvisionnant par prélèvement d'une source sur leur terrain (11.7% de nos filiales étrangères)

- Dix filiales s’approvisionnant sur le réseau de distribution d’eau (58.8% de nos filiales étrangères)

### Pourcentage et volume total d’eau recyclée et réutilisée. EN10

Une partie de l’eau est recyclée sur certains sites mais ne fait pas l’objet d’un suivi compte tenu du manque de moyens de mesure. C’est une des pistes d’amélioration pour l’avenir.

### IV Volet : biodiversité (EN12)

Notre principal impact sur la biodiversité reste le prélèvement de bois de chêne dans le milieu naturel pour la fabrication de fûts.

Afin de limiter cet impact et éviter l’épuisement des ressources naturelles, nous avons opté au niveau du groupe pour l’achat responsable en bois PEFC dans des proportions importantes afin de garantir à travers ce label, un reboisement et une gestion raisonnée des forêts et de toute la chaîne d’approvisionnement en bois

**Bois PEFC :** Notre groupe s’approvisionne à plus de 50% en bois provenant de forêts durables dans un souci de préservation de la biodiversité des forêts.

**% PEFC France    % PEFC Groupe**

**59,22%**

**51,51%**

Compte tenu de cet engagement, un reboisement est systématiquement pratiqué et suivi.

### V Volet : émissions, effluents et déchets

#### Gestion des déchets dangereux et non dangereux pour les filiales françaises (EN22)

DONNEES AU 30 AVRIL 2013

TOTAL FILIALES FRANCAISES

Production de déchets dangereux (Tonnes/an) du 1 mai 2012/30 avril 2013	<b>2,091</b>
---	--------------

Production de déchets non dangereux (Tonnes/an) du 1 mai 2012/ 30 avril 2013	<b>2742,11</b>
--	----------------

Commentaires :

Le suivi des déchets est réalisé sur chaque site selon la réglementation en vigueur. Compte tenu de la différence de législation selon les pays, le suivi de la production de déchets dangereux et non dangereux dans les filiales étrangères n'est pas fiable et reste à améliorer.

**Mesures de réduction et de valorisation des déchets :**

La plupart des déchets issus du process de fabrication sont réutilisés et valorisés :

- Par valorisation en combustible pour les sites équipés de chaudières bois ou revendu pour bois de chauffe à l'extérieur,
- Par réintroduction dans le process via la réalisation de braséros servant à chauffer le fût pour le façonner.

**Emissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre en poids (Teq CO2) EN16**

Soucieux de l'écologie, les tonneliers titulaires de la certification CTB fût de tradition française ont engagé une démarche collective d'évaluation des émissions des gaz à effet de serre (GES) selon l'outil « Bilan Carbone » de l'ADEME.

Ce bilan carbone couvre toute la chaîne d'approvisionnement jusqu'à l'expédition (du fret amont au fret aval).

Nous nous sommes basés sur cette étude pour réaliser notre empreinte carbone sur deux de nos sites : Saint Romain et Jonzac.

Cette empreinte carbone est calculée en rapportant les émissions totales de GES au poids total de fûts produits correspondants.

Les résultats sont les suivants :

Origine	Résultat	Commentaires
Groupe	14456 T eq.CO2	Calcul établi par extrapolation selon les données de production fournies par les deux sites et le bilan carbone réalisé et validé par le FCBA.
ST ROMAIN	2715 T eq.CO2	Calcul établi selon les données sites (quantité de fûts produits)
JONZAC	3240 T eq.CO2	Calcul établi selon les données sites (quantité de fûts produits)



### **Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids. EN19**

Les filiales françaises ne sont pas utilisateurs de CFC à l'exception de certains bureaux qui sont équipés de climatisation (en très faible quantité).

### **VI Pollution sonore**

Deux de nos sites Sciage du Berry et Sogibois ont fait des mesures de bruits extérieurs, et Sciage du Berry a mis en place des protections anti-bruit et une insonorisation d'une partie de ses locaux afin de diminuer le niveau de bruit extérieur.

### **ANNEXE**

Tableau de concordance.

Informations demandées par l'Art.225 du Grenelle	Indicateurs de performance GRI 3	Périmètre	Définitions
<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>			
<b>VOLET EMPLOI</b>			
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	LA1	Groupe et Filiales Françaises	Effectif total (sans le directeur) - X-II.2.1 (volet emploi) Nombre total d'intérimaires au 30/04/13 - X-II.2.1 Effectif Groupe Hommes et Femmes -X-II.2.1 Effectif par zone géographique - X-II.2.1 Effectif par type d'activité - X-II.2.1 Effectif par type d'emploi cadres / non cadres -X-II.2.1 Effectif par type de contrat de travail CDI / CDD dont contrat d'apprentissage - X-II.2.1 Effectif - répartition par âge - X-II.2.1
Embauches et licenciements	LA2	Groupe et Filiales Françaises	Turn over du personnel en nombre de salariés - X-II.2.1
Rémunérations et leur évolution	x	Groupe	X-II.2.III (volet politique de rémunération)
	EC5	Filiales françaises	Distribution des ratios comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels Assertion qualitative - X-II.4.II (volet présence sur le marché)
<b>VOLET ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL</b>			
Organisation du temps de travail	x	Groupe	Durée du travail - X-II.2.II (volet organisation du temps de travail)
	x	Groupe	Nombre de salariés travaillant en 2x8 et 3x8 - X-II.2.II
Absentéisme	x		Taux d'absentéisme - X-II.2.V (volet santé et sécurité au travail)
<b>VOLET RELATIONS SOCIALES</b>			
Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	x	France	Assertion qualitative - X-II.2.IV (volet relations professionnelles et bilan des accords collectifs)
Bilan des accords collectifs	LA4 / LA9	Groupe et Filiales Françaises	Pourcentage des salariés couverts par une convention collective - X-II.2.IV Dialogue Social - X-II.2.IV Plans de pénibilité - X-II.2.V (volet santé sécurité au travail)
<b>VOLET SANTE ET SECURITEAU TRAVAIL</b>			
Condition de santé et de sécurité au travail	x	Groupe et Filiales Françaises	Assertions qualitatives : Investissements en matière de prévention des risques - X-II.2.V Programme de prévention des risques mis en place - X-II.2.V Mutuelle santé France - X-II.2.IV (Volet relations professionnelles et bilan des accords collectifs) et X-II.2.V
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	LA6	Groupe et Filiales Françaises	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités de santé et de sécurité dont CHSCT - X-II.2.V (volet santé sécurité au travail)
Accidents du travail, notamment leur leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	LA7	Filiales Françaises et groupe	Nombre d'accident avec arrêt - X-II.2.V Taux fréquence avec arrêt - X-II.2.V Taux de gravité - X-II.2.V Nombre d'accidents du travail mortels - X-II.2.V Nombre de maladies professionnelles déclarées - X-II.2.V Absentéisme - X-II.2.V (volet santé sécurité au travail)

Informations demandées par l'Art.225 du Grenelle	Indicateurs de performance GRI 3	Périmètre	Définitions
<b>VOLET FORMATION</b>			
Politiques mises en oeuvre en matière de formation	<b>x</b>	Groupe	la politique de formation - X-II.2.VI (volet formation et éducation)
Nombre total d'heures de formation	<b>LA10 LA11 LA12</b>	Groupe et Filiales Françaises	Nombre moyen d'heures de formation - X-II.2.VI Type de formation - X-II.2.VI Programme de développement des compétences tout au long de la vie du salarié - X-II.2.VII Pourcentage de salariés ayant eu un entretien annuel d'évaluation en France - X-II.2.VII
<b>EGALITE DE TRAITEMENT</b>			
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	<b>LA13</b>	Groupe et Filiales Françaises	Pourcentage de femmes aux postes de responsabilités dans le Conseil de surveillance et le Directoire - X-II.2.VIII Pourcentage de femmes cadres (/ manager) et non cadres / (non manager) pour les filiales françaises et groupe - X-II.2.VIII Pourcentage de filiales françaises ayant signé un accord d'égalité hommes / femmes signés (+50 salariés) - X-II.2.VIII Assertion qualitative sur filiales étrangères prenant en compte dans les contrats de travail l'égalité de traitement homme femme. - X-II.2.VIII
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées	<b>LA13</b>	Filiales Françaises	Nombre de personnes handicapées dans l'effectif au 30/04/13 Assertion qualitative sur le nombre de personnes déclarées en situation de handicap - X-II.2.VIII
Politique de lutte contre les discriminations	<b>x</b>		Assertion qualitative: enregistrement du nombre de plaintes pour discrimination et traitement. X-II.3.IV (volet droit de l'Homme)
<b>PROMOTION ET RESPECT STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES</b>			
Respect de la liberté d'association et du droit négociation collective ou accord collectif	<b>HR5</b>	Groupe et Filiales Françaises	Assertion qualitative - X-II.3.VI Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé, mesures prises pour assurer ce droit. - X-II.3.VI
L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	<b>HR4</b>	Groupe et Filiales Françaises	Assertion qualitative - X-II.3.V
Élimination du travail forcé et obligatoire	<b>HR7</b>	Groupe et Filiales Françaises	Assertion qualitative - X-II.3.VIII
Abolition effective du travail des enfants	<b>HR6</b>	Groupe et Filiales Françaises	Assertion qualitative - X-II.3.VII

Informations demandées par l'Art.225 du Grenelle	Indicateurs de performance GRI 3	Périmètre	Définitions
<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>			
<b>IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE</b>			
En matière d'emploi et de développement local	<b>x</b>	Groupe	Engagement Politique générale du Dirigeant - X (Déclaration de Jérôme FRANCOIS - Président du Groupe François Frères) Actions de Mécénat favorisant le développement local - X-II.4.III (volet impact économique indirect)
Sur les populations riveraines ou locales	<b>SO1</b>	Groupe	Assertion qualitative sur la non modification de l'existant lors de rachat d'entreprises. -X-II.3.I (volet communauté)
	<b>EC1</b>	Groupe	Valeur économique distribuée et créée - Cf Chapitre III du rapport de gestion
<b>RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES</b>			
Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	<b>S05</b>	Filiales Françaises	Assertion qualitative : Instances de dialogue élues en France : DP / CE / CHSCT sur filiales françaises - X-II-2.IV Participation / adhésion au syndicat de branche d'activité (vie publique) - X-II.3.III Identification des parties prenantes - X-I
Actions de partenariats ou de mécénat	<b>EC8</b>	Filiales Françaises	Communication sur les actions de mécénat menées sur les différentes filiales - X-II.4.III
<b>SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS</b>			
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	<b>HR2</b>	Groupe et Filiales Françaises	Assertion qualitative sur achat de bois- X-II.3.IV
Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	<b>EC6</b>	Filiales Françaises	Assertion qualitative - X-II.4.II
<b>LOYAUTE DES PRATIQUES</b>			
Procédure anti-corruption	<b>SO3</b>	Groupe	Assertion qualitative - X-II.3.II
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	<b>PR1</b>	Groupe	Des mesures sanitaires et HACCP sont menées sur certaines filiales, mise en œuvre d'une farine sans gluten pour la finition des fûts. X-II.4.IV
Autres actions engagées au titre des informations sociétales, en faveur des droits de l'homme	<b>HR9</b>	Groupe et Filiales Françaises	Assertion qualitative - X-II.3.IX

Informations demandées par l'Art.225 du Grenelle	Indicateurs de performance GRI 3	Périmètre	Définitions
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>			
<b>POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE</b>			
• L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement	x	Groupe	Description de l'organisation QSE sur le groupe - X-II.5
• Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	LA10	Filiales Françaises	Moyenne nombre d'heures de formation environnement reçues dans l'année - X-II.2.VI
• Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	x	Filiales Françaises	Sites concernés ICPE principalement.
• Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	NA		Non applicable sur ce type d'activité
<b>POLLUTION ET GESTION DES DECHETS</b>			
Mesure de prévention, de réduction, ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	EN22	Filiales Françaises	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement Déchets dangereux et non-dangereux - X-II-5-V
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	x	Groupe et Filiales Françaises	Initiatives pour réduire et/ou valoriser les déchets au cours ou en fin de process. Mesures de réductions et de valorisation des déchets - X-II-5-V
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	x	Filiales Françaises	Pollution sonore - X-II-5-VI
<b>UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES</b>			
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	EN1 / EN2	Groupe et Filiales Françaises	Consommation de matières en poids et en volume Consommation de bois en volume - X-II-5-I Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées - X-II-5-I
Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	EN3 / EN4 /EN7	Groupe et Filiales Françaises	Consommation d'énergie directe et indirecte en énergie primaire - X-II-5-II
	EN5	Groupe et Filiales Françaises	Energie Economisée grâce à l'efficacité énergétique Exemples d'initiatives pour réduire la consommation d'énergie - X-II-5-II
Consommation d'eau, et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	EN 8 / EN9	Groupe et Filiales Françaises	Consommation d'eau en m3 sur la période de référence (groupe)- X-II-5-III Pourcentage des différentes sources d'approvisionnement - X-II-5-III
Pourcentage et volume total d'eau recyclée	EN10	Groupe	Assertion qualitative -X-II-5-III
Utilisation des sols	Exclusion	Groupe	Exclusion du rapport RSE par manque de donnée cette année.
<b>CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>			
Rejets de gaz à effets de serre	EN16	Groupe et Sites	Empreinte carbone sur le site de Jonzac / Saint Romain et groupe - X-II-5-V
Emission de substances appauvrissant la couche d'ozone	EN19	Groupe	Assertion qualitative - X-II-5-V
Adaptation aux conséquences du changement climatique	EC2	Groupe	Assertion qualitative - X-II-5-V Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques Assertion qualitative - X-II-4-II
<b>PROTECTION DE LA BIODIVERSITE : MESURES PRISES POUR PRESERVER OU DEVELOPPER LA BIODIVERSITE</b>			
Protection de la biodiversité : mesures prises pour préserver ou développer le biodiversité	EN12	Groupe	Assertion qualitative Utilisation bois PEFC - X-II-5-IV
Tableau de concordance	x	x	Tableau de concordance - X-II-ANNEXE

## **XI. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le Groupe possède un département Recherche et Développement travaillant en synergie avec les laboratoires et le personnel scientifique et technique de la faculté d'œnologie de Bordeaux puis du CESAMO (Centre d'Etudes Structurales et d'Analyse des Molécules Organiques). L'équipe de quatre chercheurs mène des travaux de recherche, des missions d'expertise, de conseil œnologique et de formation en collaboration avec divers organismes.

Les résultats des travaux de recherche sont régulièrement diffusés auprès du réseau de clients du Groupe via une lettre d'information et poursuivent plusieurs objectifs : l'innovation technologique, la mise en évidence des interactions bois de chêne-vin, l'adaptation de la gamme de produits aux besoins, l'amélioration de la qualité des produits ainsi que le conseil œnologique et l'accompagnement des clients.

## **XII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Rien de particulier à signaler sur ce point.

## **XIII. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de notre société au 30 avril 2013 et au 30 avril 2012 figure ci-après. Dans leur rapport sur les comptes annuels établi dans le cadre de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2013, les Commissaires aux Comptes ont fait part de leurs observations concernant la sincérité et la concordance de ces informations.

<b>En Euros</b>	<b>30 avril 2013</b>	<b>30 avril 2012</b>
Echéances échues	Néant	Néant
Echéances inférieures à 30 jours	2 155 534 euros	2 013 139 euros
Echéances de 30 jours à 60 jours	881 euros	399 euros
Echéances supérieures à 60 jours	363 486 euros	170 280 euros
<b>TOTAL</b>	<b>2 519 901 euros</b>	<b>2 183 818 euros</b>

**XIV. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 OCTOBRE 2013****1 - Sous sa forme ordinaire**

- La 1<sup>ère</sup> résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les comptes sociaux au 30 avril 2013, ainsi que le quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.
- Aux termes de la 2<sup>ème</sup> résolution, l'Assemblée Générale devra se prononcer sur la mise en paiement à la date du 8 novembre 2013 d'un dividende de 0,60 € par action composant le capital social.

Il est rappelé qu'en l'état actuel de la réglementation pour les associés personnes physiques, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, la totalité du dividende proposé est soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application de l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France et prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts. Un prélèvement forfaitaire obligatoire et non libératoire, au taux de 21% assis sur le montant brut, sera prélevé et sera imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle le dividende est versé.

Ainsi, le bénéfice de la société mère, soit 6.952.976 € serait affecté ainsi :

- à la distribution d'un dividende à concurrence de	3.252.000 euros
- et pour le solde au crédit du compte "Autres réserves"	<u>3.700.976 euros</u>
<b>Total égal au bénéfice à affecter</b>	<b>6.952.976 euros</b>

Nous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

<b>Exercices</b>	<b>2009/2010</b>	<b>2010/2011</b>	<b>2011/2012</b>
Nombre d'actions	5 420 000	5 420 000	5 420 000
Dividendes nets (euros)	0,60	0,60	0,60
Dividende éligible à l'abattement	0,60	0,60	0,60

- La 3<sup>ème</sup> résolution a pour objet l'approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 30 avril 2013. A cet égard, il est apporté les précisions suivantes :

1) Le rapport spécial des commissaires aux comptes contient mention des conventions déjà approuvées antérieurement par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

2) Nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice écoulé et autorisées par le Conseil de Surveillance, étant rappelé que seules ces conventions sont soumises au vote de l'assemblée :

Néant.

- La 4<sup>ème</sup> résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les comptes consolidés au 30 avril 2013.
- Aux termes de la 5<sup>ème</sup> résolution, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil de Surveillance, dont le montant global serait de 6.000 euros.
- Aux termes de la 6<sup>ème</sup> résolution, vous aurez également à vous prononcer sur une autorisation à donner au Directoire de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la société conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce : afin de permettre à notre Société d'améliorer la gestion financière de ses fonds propres, nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, d'autoriser votre Directoire en vue d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

## 2 - Sous sa forme extraordinaire

### Mise en place de nouvelles délégations

Le Directoire demande à votre assemblée, après avoir entendu les rapports spéciaux des commissaires aux comptes, en utilisant le dispositif légal de la délégation globale de lui donner les délégations suivantes :

- **Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la société**

Nous vous proposons d'autoriser le directoire à annuler tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10% du capital, et ce pour une période maximum de dix-huit mois.

### XV. INFORMATION SUR LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ART. L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Rien de particulier à signaler sur ce point.

### XVI. PERSPECTIVES

2013/2014 constituera une nouvelle étape de croissance pour le Groupe.

En effet, la bonne visibilité sur le marché du whisky, un marché américain porteur et un effet de base favorable dans les activités vin sont autant de facteurs propices à une nouvelle croissance.

Nous allons à présent vous donner lecture du texte du projet des résolutions qui seront soumises à votre approbation, et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

**Le Directoire**



**ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION**  
**LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

**JEAN FRANCOIS**

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Président du conseil de surveillance
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
FRANCOIS FRERES INC (USA)	LTD	Administrateur
STAVIN (USA)	LTD	« Director »

**JEROME FRANCOIS**

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Président du directoire
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIC OAK AUSTRALIA (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIK OAK NEW ZEALAND (Nouvelle Zélande)	LTD	Administrateur
SOGIBOIS	SASU	Président
TRUST INTERNATIONAL CORPORATION (USA)	LTD	« Chairman »
DEMPTOS NAPA COOPERAGE (USA)	LTD	Président
TONNELLERIE LAGREZE	SARL	Gérant
TONNELERIA DEMPTOS ESPANA	SA	Administrateur
LA GAILLARDE	SCI	Gérant
FAMILIALE FRANCOIS	SARL	Gérant
DEMPTOS SOUTH AFRICA	LTD	« Chairman »
DEMPTOS LIMITED	LTD	« Director »
SPEYSIDE COOPERAGE	LTD	« Director »
ISLA COOPERAGE	LTD	« Director »
LA DEMIGNIERE	SAS	Président
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	SARL	Gérant
STAVIN (USA)	LTD	« Director »
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES LTD	LTD	« Director »
SPEYSIDE KENTUCKY	LTD	« Director »
TONNELLERIE RADOUX USA INC.	LTD	« Director »
RADOUX AUSTRALASIA	LTD	« Director »

**OMBLINE FRANCOIS**

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du directoire

**NATHALIE MEO**

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Conseil de surveillance
FESTIVE FRANCE EVENEMENTS DE BOURGOGNE	SARL	Gérant

**PATRICK FENAL**

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Conseil de surveillance
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT	SA	Administrateur
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT LTD	SA	Administrateur

**ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, AINSI QUE L'UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE**

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée Générale des Actionnaires – Durée	Utilisation de la délégation au jour de l'établissement du rapport
Néant		

**ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES PERSONNES RESPONSABLES ET PAR LEURS PROCHES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (AMF, REGL. GENERAL, ART. 222-15-3 NOUVEAU)**

Personne concernée	Nature de l'opération	Date de l'Opération	Montant de l'Opération
NEANT			

## AVIS DE SINCERITE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE DES ENTREPRISES EN MATIERE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



### Avis sur la sincérité des informations relatives aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

Exercice clos le 30 avril 2013

#### Rapport d'examen sur la sincérité des informations sociales et environnementales

A la suite de la demande qui nous a été faite par le Groupe Tonnellerie François Frères, nous avons effectué un examen des informations figurant dans le rapport de gestion du Groupe Tonnellerie François Frères, visant à émettre le présent rapport en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce qui intègre :

- une attestation relative à la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce.
- un avis motivé sur la sincérité des informations publiées et, le cas échéant un avis motivé sur les explications relatives à l'absence de certaines informations

Les informations revues concernent l'exercice clos au 30/04/2013.

Nous déclarons que cet avis a été élaboré de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante.

Les informations quantitatives et qualitatives ont été préparées sous la responsabilité et la coordination du directeur financier du Groupe Tonnellerie François Frères conformément au questionnaire de collecte des données et outils de consolidation, ci-après nommés « les procédures de reporting », consultables au siège du Tonnellerie François Frères.

#### Nature et étendue des travaux

Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants :

- comparaison des informations présentes dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R 225-105-1 du code de commerce ;
- vérification de la présence d'explication en cas d'informations omises ;

Pour l'avis de sincérité nous avons conduit les travaux suivants :

- examen des procédures de reporting au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible et exhaustivité ;
- conduite d'entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental, social et sociétal, afin de vérifier la bonne application des procédures de reporting ;
- réalisation d'une revue analytique des informations et vérifications sur la base de sondages, depuis la collecte des données jusqu'à la consolidation des informations ;
- appréciation de la pertinence des explications relatives aux informations omises ;
- sélection, pour les informations environnementales et sociales d'un échantillon de sites en fonction de leur activité et de leur contribution aux données consolidées du Groupe Tonnellerie François Frères: la tonnellerie François Frères et la tonnellerie Radoux.
- pour chacun des sites sélectionnés, nous avons vérifié la correcte application des procédures de reporting, et mené des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec des pièces justificatives.



- vérification des informations qualitatives, au niveau du siège sous forme d'entretiens avec le directeur financier et la référente hygiène, santé et sécurité de François Frères Management ; de consultation par sondage de dossiers et documents mentionnés ; de confrontation des affirmations avec des données publiques.

### Commentaires sur les procédures de reporting et les données

Les procédures et pratiques de reporting du Groupe Tonnellerie François Frères appellent de notre part les commentaires suivants :

- le reporting sociétal, social et environnemental a été réalisé à l'aide de questionnaires déployés sur les filiales du groupe entrant dans le périmètre, il est complété au niveau du siège par un outil de consolidation ;
- ces questionnaires devront être complétés par des précisions voire définitions ou modes de calcul pour les indicateurs ;
- la sensibilisation des différentes filiales et personnes en charge du reporting devra être engagée pour permettre une remontée plus systématique des données de la part des sites
- les dispositions relatives au contrôle interne des données, à leur saisie et à leur traitement doivent être renforcées aux différents stades du traitement des informations,

### Présence et sincérité des informations prévues par le décret relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

#### Présence

Toutes les informations prévues par l'article R.225-105-1 du code de commerce, sont présentes à l'exception :

- de l'information environnementale relative : à « l'utilisation des sols » pour laquelle une explication est donnée,

par ailleurs certains indicateurs ne couvrent pas la totalité du périmètre de reporting ; dans ce cas la précision est apportée lors de leur présentation dans le rapport de gestion.

#### Sincérité

Nous exprimons les réserves sur les points suivants :

- la production de déchets dangereux est inégalement reportée par les différents sites du groupe ce qui génère une anomalie significative sur l'indicateur reporté ;
- la consommation d'eau est inégalement reportée par les différents sites du groupe ce qui génère une anomalie significative sur l'indicateur reporté.

En conclusions, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations communiquées par le Groupe Tonnellerie François Frères dans son document rapport de gestion, à l'exception des réserves exposées ci-dessus.

Puteaux, le 25 juillet 2013

Jacques Matillon  
Directeur Général  
Bureau Veritas Certification France s.a.s

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE

**Mesdames et Messieurs,**

En complément du rapport de gestion présenté par le Directoire, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES au titre de l'exercice clos le 30 avril 2013.

Nos commissaires aux comptes présenteront dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière (art. L. 225-235 du Code de commerce).

### 1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

#### 1.1 Structure juridique et composition du Conseil de Surveillance

La SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L.225-57 et suivants du Code de commerce. Elle exerce, outre son activité opérationnelle de Tonnellerie, une activité de holding animatrice du groupe Tonnellerie François Frères (TFF Group) en sa qualité de société mère de ce dernier.

La société est dirigée par un Directoire dont les membres agissent collégalement. De son côté, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Il procède à la désignation des membres du Directoire et propose leur éventuelle révocation à l'Assemblée Générale.

Conformément à la réglementation et aux statuts, le Conseil de Surveillance est composé de 3 membres nommés pour 6 ans, sauf pour les premiers membres qui ont été nommés lors de l'adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance : ceux-ci avaient en effet été nommés pour 3 ans.

L'Assemblée Générale du 19 octobre 2012 a renouvelé le mandat de Monsieur Jean François pour une durée de 6 ans, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Le mandat de Monsieur Patrick FENAL a été renouvelé par l'assemblée générale annuelle du 29 octobre 2010 pour une durée de 6 ans.

Madame Nathalie MEO a été nommée lors de la dernière assemblée générale du 21 octobre 2011, et ce pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017.

S'agissant des membres du Directoire :

- Le mandat de membre du Directoire de Monsieur Jérôme François a été renouvelé par le conseil de surveillance du 21 octobre 2011 pour une durée de 4 années expirant le 21 octobre 2015. Il en est de même pour sa fonction de Président du Directoire ;
- Le mandat de membre du Directoire de Madame Omblin François arrivera à expiration en 2013, à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013 : le Conseil de Surveillance devra donc après l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2013 statuer sur le renouvellement de ce mandat.

Toutes les informations sur les fonctions et mandats des membres du Conseil de Surveillance sont présentées en annexe au rapport de gestion établi par le Directoire.

Deux des trois membres du Conseil de Surveillance peuvent être regardés comme répondant aux critères d'indépendance. Le Président du Conseil de Surveillance fait partie du groupe familial majoritaire.

## **1.2 Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance**

### **1.2.1 Missions du Conseil**

Conformément au droit commun des sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance et aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Ainsi, le Conseil de Surveillance demande au Directoire et au management toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis concernant, par exemple, un processus commercial ou le développement dans un territoire.

Ce contrôle est indépendant de celui qui incombe aux commissaires aux comptes. Il porte non seulement sur la régularité des comptes, comme le contrôle des commissaires aux comptes, mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du Directoire.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la société. Ce rapport informe le Conseil de Surveillance le plus complètement possible de la marche des affaires sociales.

Après la clôture de l'exercice, le Conseil de Surveillance vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi que les comptes consolidés (art. L 225-68 al. 5). Ces comptes lui sont présentés par le Directoire dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'exercice (art. D 114).

Chaque année, le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice (art. L 225-68 al.6).

Le Conseil de Surveillance tient en outre de la loi certaines attributions précises :

- nomination des membres du Directoire et fixation de leur rémunération ;
- choix du Président du Directoire ;
- attribution du pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire si les statuts le permettent ;
- cooptation des membres du Conseil de Surveillance ;
- autorisation des conventions entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ;
- nomination des membres des commissions ;
- répartition des jetons de présence ;
- autorisation de cautions, avals et autres garanties ;
- cessions d'immeubles, les cessions totales ou partielles de participation et les constitutions de sûretés.

Le Conseil de Surveillance est également compétent pour décider le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification par l'assemblée générale ordinaire (art. L 225-65).

### 1.2.2 Fonctionnement du Conseil

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice clos le 30 avril 2013.

Le tableau ci-dessous rappelle l'ordre du jour de chacune de ces réunions.

Dates	Ordre du jour
23 juillet 2012	Examen des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012 arrêtés par le Directoire
19 octobre 2012	Répartition des jetons de présence – Rémunérations du président du Conseil de Surveillance et du Directoire – Renouvellement du mandat du Président du Conseil de Surveillance
14 janvier 2013	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant le premier semestre de l'exercice en cours – Projets de croissance externe
29 avril 2013	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant les 9 premiers mois de l'exercice (31/01/13) – Questions diverses

Un procès-verbal a été établi à l'issue de chaque réunion.

Les réunions du Conseil de Surveillance se déroulent au siège social. Toutefois, les réunions peuvent avoir lieu par voie de visio-conférence.

### 1.2.3 Conventions « réglementées » et « déclarables »

#### Conventions dites « réglementées »

Des conventions anciennes se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé. Aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

#### Conventions dites « déclarables »

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties soit en raison de leur objet soit en raison de leur implication financière.

S'agissant des conventions antérieures, conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par l'intéressé aux dirigeants qui en ont informé le Commissaire aux Comptes.

## **1.3 Existence et fonctionnement des comités institués par le Conseil de Surveillance**

Eu égard à la taille de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, le Conseil de Surveillance n'avait pas jugé utile jusqu'à maintenant de créer des comités spécialisés auxquels il confierait un rôle spécifique.

Depuis l'ordonnance du 8 décembre 2008, l'article L. 823-19 du Code de commerce fait notamment obligation à toutes les personnes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé de constituer un comité d'audit.

A noter que peuvent être exemptées de comité d'audit les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L. 823-19, sous réserve d'identifier cet organe, qui peut être l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance, et de rendre publique sa composition.

Le comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit doit en outre émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.



Compte tenu de la taille, de la structure de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et des risques liés à son activité, le Conseil de Surveillance a décidé lors de la réunion du 29 octobre 2010 de remplir lui-même les fonctions du comité d'audit, conformément aux dispositions rappelées ci-avant.

En outre, et ainsi qu'indiqué ci-après (2.3), le Directoire a mis en place un comité exécutif.

Il est précisé :

- que la présidence du conseil réuni en comité d'audit est assurée par le Président du Conseil de Surveillance, celui-ci n'ayant aucune fonction exécutive au sein de la société ;
- que le comité d'audit ne comprend pas de membre indépendant et spécifiquement compétent en matière comptable et financière, celui-ci n'étant pas requis par la loi lorsque les compétences du comité d'audit sont attribuées au conseil.

#### **1.4 Parité des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance :**

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, les SA dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé doivent prendre les décisions nécessaires pour atteindre la proportion d'au minimum 20 % de membres de chaque sexe dans les conseils de surveillance à partir de 2014 et d'au moins 40 % à partir de 2017.

Plus généralement, tout conseil doit dorénavant être « *composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes* ».

De manière immédiate, dans les sociétés concernées, si la plus prochaine assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur la nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance, alors au moins un représentant de l'autre sexe doit être nommé si celui-ci n'est pas représenté au Conseil.

La loi précise que :

- les nouvelles nominations qui n'ont pas pour effet de remédier à l'irrégularité de la composition du Conseil seront nulles ;
- cette nullité n'entraînera pas celle des délibérations du conseil auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

Dans le cadre de ces dispositions, la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES a procédé à la nomination lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 21 octobre 2011 d'un membre du sexe féminin, à savoir Nathalie Méo. Un membre sur trois du Conseil de Surveillance est donc un représentant du sexe féminin.

## **1.5 Précisions diverses**

Le Conseil de Surveillance de la société Tonnellerie François Frères se référait jusqu'à présent au Code de gouvernance proposé par l'AFEP et le MEDEF, et notamment à ses recommandations en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, faute d'un code mieux adapté.

Avec la parution en décembre 2009 du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, il existe désormais une alternative mieux adaptée à la taille et à la structure d'actionariat de la société Tonnellerie François Frères.

Le Conseil de Surveillance du 23 juillet 2010 a donc pris la décision de se référer désormais à ce Code MiddleNext. Le Conseil a notamment pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance ». Il en est de même des recommandations, que la société prend pour référence, étant précisé que la nature de la société, le caractère majoritairement familial de son actionariat, rendent non applicables à ce stade différentes préconisations, qui sont en outre susceptibles de représenter une charge supplémentaire pour une société de taille moyenne et de telles contraintes ne paraissent imposées qu'au résultat de problèmes intervenus dans de grands groupes au capital extrêmement éclaté.

Au titre de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observations particulières à formuler quant aux points de vigilance du Code MiddleNext.

## **2 Les procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES**

### **2.1 Objectif du contrôle interne**

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ainsi, le système de contrôle interne est, au sein de la SA Tonnellerie François Frères :

- un dispositif visant à créer et maintenir une organisation permettant de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, industriels, financiers, et juridiques, auxquels sont exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger,
- un dispositif permettant de garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité, afin que le patrimoine du Groupe soit sauvegardé.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que de tels risques d'erreurs ou de fraudes aient été totalement éliminés ou maîtrisés.

## **2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne**

Le contrôle interne est l'affaire de tous et de chacun. Ainsi, chaque collaborateur, lorsqu'il effectue un contrôle d'une tâche qu'il a accompli personnellement ou lorsqu'il vérifie le travail d'un autre membre de l'équipe, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et plus généralement de TFF Group sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour.

## **2.3 Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumis l'entreprise**

Au sein de TFF Group, les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Directoire, les Présidents de filiales,
- la Direction Financière, notamment en matière de gestion de trésorerie, consolidation, communication financière.

2.3.1 Le Directoire définit les principes généraux en matière de Contrôle Interne et s'assure de leur correcte mise en place au sein du Groupe. A cet égard, le Directoire est en relation permanente avec la Direction Financière et les Managers de filiales. Il est à ce titre précisé que chaque filiale du Groupe est dotée d'un Manager distinct.

Il convient de rappeler que la société mère Tonnellerie François Frères exerce également une activité d'holding animatrice du groupe, et définit notamment de manière générale au travers de son Directoire les grandes orientations générales du groupe, définit sa politique, contrôle et gère de manière active les filiales dudit groupe. Le Directoire décide notamment des opérations de croissance externe au sein du groupe.

Le Directoire de la SA Tonnellerie François Frères a mis en place au niveau de ladite société mère un comité exécutif qui s'est réuni pour la 1<sup>ère</sup> fois au cours du mois d'avril 2012. Il est composé du président du Directoire, de la direction financière du groupe, et des principaux managers des filiales. Il se réunit trimestriellement. Ce comité évoque la marche des affaires, la stratégie du groupe, les possibilités de croissance externe et organique, et tente de détecter les risques afin de les anticiper.

Au niveau des filiales du Groupe, il convient de préciser que les actes dans le périmètre de la gestion courante effectués par le personnel des entités sont contrôlés par les équipes de Direction de chaque entité en place. Les actes hors du cours normal des affaires sont contrôlés régulièrement par l'équipe de Direction de la société mère, en sa qualité de holding animatrice dudit groupe.

2.3.2 \* La Direction Financière du Groupe, logée au sein de la société mère qui exerce notamment une activité d'holding animatrice (SA Tonnellerie François Frères,) est également en relation permanente avec les directeurs comptables de chaque filiale, et assure une mission de contrôle interne, notamment en ce qui concerne la Trésorerie (gestion centralisée de la trésorerie des sociétés françaises, suivi des trésoreries des filiales étrangères) et en matière de consolidation (les opérations de consolidation annuelles et semestrielles sont pilotées par la Direction Financière).

Il existe également un système de reporting mensuel financier, portant sur les principaux indicateurs économiques (chiffre d'affaires réalisé par pays, par type de produit, prix moyen de vente, investissements réalisés, fûts produits...).

Ces informations financières sont élaborées par les systèmes comptables propres à chaque société et permettent à la Direction Financière et au Directoire de suivre l'évolution des performances de chacune des sociétés du Groupe afin de les comparer aux budgets fixés au début de l'exercice. Il est à noter sur ce point qu'une fois par an, les filiales communiquent au Groupe leurs prévisions budgétaires.

Il est établi un budget consolidé qui servira de base de comparaison pour les résultats mensuels. Ce budget ne fait généralement pas l'objet d'une réactualisation.

Ces informations financières sont d'ailleurs rapprochées des consolidations semestrielles et annuelles établies par la Direction Financière du Groupe, et ce afin d'analyser les causes de divergences éventuelles.

Le reporting RSE est établi sous la Direction et la coordination du Directeur Financier du Groupe, assisté par la Référente Hygiène, Santé et Sécurité de François Frères Management, le tout conformément au questionnaire de collecte des données et outils de consolidation. A cet égard, les informations en matière de responsabilité sociale et environnementale figurent au sein du rapport annuel de gestion, et un organisme tiers indépendant rend également un avis à ce titre (Bureau Véritas).

\* Plus particulièrement, concernant la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, Société mère, la Direction Financière assure les missions de contrôle interne suivantes.

La Direction Financière gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Direction Financière contribue, à l'élaboration de l'information financière.

La tenue de la comptabilité générale de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est centralisée. Chaque collaborateur comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis. Au-delà des enregistrements comptables, ils effectuent un suivi permanent des comptes qui sont sous leur responsabilité. Dans ce cadre, ils procèdent notamment à un rapprochement régulier des soldes et opérations enregistrés avec des informations externes de tous ordres (confirmation directe des tiers ; rapprochement bancaire ; ...).

La Direction Financière effectue une supervision permanente des travaux de son équipe et participe activement à l'élaboration des arrêtés annuels et intermédiaires. A partir de ces éléments et d'informations complémentaires d'autres sources, elle effectue un contrôle de second niveau des travaux de son équipe et des résultats qui ressortent de la comptabilisation des opérations. Elle travaille en liaison directe avec la direction pour lui communiquer notamment toute information comptable de pilotage de l'entreprise ainsi qu'un suivi régulier de trésorerie.

\* Gestion et prévention du risque de change : compte tenu de l'exposition de la société au risque de change, une politique de couverture est mise en place, spécialement sur les devises nord-américaines.

Sur ce point, la politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change, et non de prendre des positions spéculatives. TFF Group utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

\* La Direction Financière assure également la coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes et du conseil de surveillance.

2.3.3 Assurances : TFF Group est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

*. Dommages aux biens et pertes d'exploitations (contrat groupe applicable aux sociétés française, espagnole, et une société écossaise) :*

- bâtiments, risques locatifs et matériels en valeur à neuf,
- marchandises,
- recours des voisins et tiers,
- garantie automatique des investissements.

. Responsabilité civile (contrat groupe applicable aux sociétés française, espagnole, irlandaise, et une société écossaise)

. Assurance Transport Maritime (contrat groupe applicable à toutes les sociétés du groupe)

. Flotte automobile (contrat groupe applicable aux sociétés françaises)

. Assurance des mandataires sociaux

## **2.4 Procédures externes de contrôles**

2.4.1 Les Commissaires aux Comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes, et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle.

Il convient de préciser que la société est dotée de deux Commissaires aux Comptes titulaires et de deux Commissaires aux Comptes suppléants, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les commissaires aux comptes actuels sont les suivants :

### **Commissaires aux comptes titulaires :**

- Cabinet Expertise Comptable et Audit, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.
- SARL CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES AUDITEURS ET CONSEILS, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

### **Commissaires aux comptes suppléants :**

- Monsieur Claude Cornuot, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.
- Monsieur Jean-Yves Martin, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.

Les filiales opérationnelles, françaises et étrangères, nomment des commissaires aux comptes ou des auditeurs dans le cadre des réglementations applicables.

#### 2.4.2 Les certifications de qualité :

Certaines filiales du Groupe bénéficient de la certification norme ISO 9001 (version 2000 - système de management de la qualité). La filiale hongroise bénéficie de la norme ISO 14001 (protection de l'environnement). Ces certifications sont à jour de renouvellement.

Enfin, il convient d'ajouter qu'une de nos tonnellerie françaises bénéficie d'un label de qualité réservé aux sociétés françaises. Il s'agit du label « CTBA » (centre technique du bois et de l'ameublement). Ce certificat de qualité est délivré pour la fabrication de fûts de tradition française sur la base des critères suivants :

- caractéristiques dimensionnelles,
- caractéristiques qualitatives,
- maîtrise des constituants.

### 3 Participation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (AGOA)

- La justification du droit de participer à l'AGOA résulte de l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée (C. com., art. R. 225-85).

Ainsi, seuls pourront participer à l'AGOA les actionnaires dont les actions font l'objet, le troisième jour ouvré à zéro heure (heure de Paris) précédant l'AGOA, d'un enregistrement comptable à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

La notion d'enregistrement comptable est définie à l'article 570-3 du RG AMF (« *l'enregistrement comptable de la négociation aux comptes de l'acheteur et du vendeur est effectué dès que leur teneur de compte conservateur a connaissance de l'exécution de l'ordre ; cet enregistrement comptable vaudra inscription en compte et emportera transfert de propriété, à la date mentionnée à l'article 570-2* »).

Le vote exprimé, comme le pouvoir consenti, par l'actionnaire qui cède ses titres avant le troisième jour précédant l'AGOA sera invalidé, et seul le vote exprimé par le cessionnaire sera pris en compte. L'intermédiaire habilité teneur de compte doit alors informer la société ou son prestataire teneur de compte.

Lorsque les titres sont cédés dans les trois jours précédant l'AGOA, le changement d'actionnaire n'a pas à être pris en compte par l'intermédiaire habilité ou par la société et reste sans effet sur la liste des actionnaires participants.

- L'ordonnance du 23 juin 2010 a refondu les dispositions applicables à la représentation des actionnaires en assemblée générale, notamment en élargissant le nombre de bénéficiaires auxquelles une procuration peut être donnée par l'actionnaire.

Comme par le passé, celui-ci peut donner mandat à un autre actionnaire ou à son conjoint, et lors de toute assemblée tenue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, il peut se faire représenter par :

- le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ;
- toute autre personne physique comme toute personne morale de son choix.

Le mandat, comme sa révocation, sont écrits et la société doit en permettre la notification par voie électronique. Le mandataire (sauf lorsqu'il s'agit du conjoint ou du partenaire d'un pacte civil de solidarité) doit informer l'actionnaire représenté de tout fait permettant à ce dernier de mesurer le risque que le mandataire poursuive un intérêt autre que le sien. Cette information porte notamment sur le fait que le mandataire ou, le cas échéant, la personne pour le compte de laquelle il agit :

- contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, la société ;
- est membre de l'organe de gestion, d'administration ou de surveillance de cette société, ou d'une personne qui la contrôle ;
- est employé par la société ou par une personne qui la contrôle ;
- est contrôlé ou exerce une fonction visée aux deux points précédents dans une personne ou une entité contrôlée par une personne qui contrôle la société (i.e. dans des sociétés « soeurs » sous contrôle commun) ;
- a un lien familial avec une personne physique placée dans l'une des situations énumérées ci-dessus.

Cette information doit intervenir sans délai lorsque survient l'un des faits ci-dessus, quand bien même le mandat comporterait des instructions de vote. À défaut par l'actionnaire de confirmer expressément le mandat, celui-ci est caduc et le mandataire doit notifier cette caducité sans délai à la société (*C. com., art. L. 225-106-1*).

#### 4 Principes de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Dans le cadre du montant global annuel déterminé par l'assemblée générale annuelle, le Conseil de Surveillance a décidé d'approuver le principe de répartition des jetons de présence de façon égalitaire, sauf en cas d'absences répétées de membres du conseil aux séances.

Le Conseil de Surveillance approuve également annuellement la rémunération allouée le cas échéant au Président du Conseil.

S'agissant de la rémunération allouée au Président du Directoire, celle-ci est fixée par le Conseil de Surveillance et est composée d'un montant fixe et d'un avantage en nature consistant en un véhicule.



Il est précisé que s'agissant des autres mandataires sociaux :

- ceux-ci ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable ou exceptionnel,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

En tout état de cause, la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES devra soumettre à la procédure « renforcée » des conventions réglementées et aux autres conditions prévues par l'article L. 225-42-1 du Code de commerce les engagements nouveaux éventuels (ou la modification d'engagements antérieurs) pris au bénéfice des mandataires sociaux qui correspondent à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci. La soumission à l'approbation de l'assemblée générale devra faire l'objet d'une résolution spécifique pour chaque bénéficiaire.

#### 5 Mentions relatives aux informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce

Rien de particulier à signaler sur ce point.

#### 6 Conclusion

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, le Directoire et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées.

Le Président du Conseil de Surveillance

**TONNELLERIE FRANCOIS FRERES**  
**Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de**  
**l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport**  
**du Président du Conseil de Surveillance**  
Exercice clos le 30 avril 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 avril 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Dijon, le 29 juillet 2013  
**Les Commissaires aux Comptes**

**CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES****EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT****Représentée par Pierre CLEON****Représentée par Jérôme BURRIER**

## DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Liste des informations publiées ou rendues publiques durant les douze derniers mois (1).  
(Articles L.451-1-1 du Code Monétaire et Financier et 222-7 du règlement général de l'AMF)

(1) Période du 1er septembre 2012 au 31 août 2013.

### **I. BALO – Journal des annonces légales (<http://www.journal-officiel.gouv.fr>)**

- **30 août 2013 :**  
Comptes annuels 2012/2013
- **30 novembre 2012 :**  
Approbation par l'Assemblée Générale Mixte des comptes annuels 2011/2012.  
Attestation des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés 2011/2012.

### **II. AMF – Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>)**

- **30 août 2013 :**  
Rapport Financier annuel 2012/2013
- **15 juillet 2013 :**  
Communiqué sur résultats annuels 2012/2013
- **2 juillet 2013 :**  
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **27 février 2013 :**  
Communiqué sur chiffre d'affaires 3<sup>e</sup> trimestre 2012/2013
- **3 janvier 2013 :**  
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **21 décembre 2012 :**  
Rapport Financier semestriel 2012/2013

- **13 décembre 2012 :**  
Communiqué sur résultats semestriels 2012/2013
- **25 octobre 2012 :**  
Communiqué mise à disposition Compte Rendu Assemblée Générale 19/10/2012
- **3 octobre 2012 :**  
Descriptif programme rachat d'actions.
- **13 septembre 2012 :**  
Information financière 1<sup>o</sup> trimestre 2012/2013
- **4 septembre 2012 :**  
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 19 octobre 2012

### III. WIRE - LES ECHOS (<http://www.lesechos.fr>)

- **30 août 2013 :**  
Rapport Financier annuel 2012/2013
- **15 juillet 2013 :**  
Communiqué sur résultats annuels 2012/2013
- **2 juillet 2013 :**  
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **27 février 2013 :**  
Communiqué sur chiffre d'affaires 3<sup>o</sup> trimestre 2012/2013
- **3 janvier 2013 :**  
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **21 décembre 2012 :**  
Rapport Financier semestriel 2012/2013
- **13 décembre 2012 :**  
Communiqué sur résultats semestriels 2012/2013
- **25 octobre 2012 :**  
Communiqué mise à disposition Compte Rendu Assemblée Générale 19/10/2012

- **3 octobre 2012 :**  
Descriptif programme rachat d'actions
- **13 septembre 2012 :**  
Information financière 1<sup>o</sup> trimestre 2012/2013
- **4 septembre 2012 :**  
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 19 octobre 2012

#### IV. SITE INTERNET (<http://www.francoisfreres.com>)

- **30 août 2013 :**  
Rapport Financier annuel 2012/2013
- **15 juillet 2013 :**  
Communiqué sur résultats annuels 2012/2013
- **2 juillet 2013 :**  
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **27 février 2013 :**  
Communiqué sur chiffre d'affaires 3<sup>o</sup> trimestre 2012/2013
- **3 janvier 2013 :**  
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **21 décembre 2012 :**  
Rapport Financier semestriel 2012/2013
- **17 décembre 2012 :**  
Rapport Annuel 2001/2012
- **13 décembre 2012 :**  
Communiqué sur résultats semestriels 2012/2013
- **25 octobre 2012 :**  
PV AG du 19/10/2012
- **25 octobre 2012 :**  
Résultats scrutin AGM du 19/10/2012
- **25 octobre 2012 :**  
Compte Rendu Assemblée Générale 19/10/2012

- **3 octobre 2012 :**  
Descriptif programme rachat d'actions 2012
- **14 septembre 2012 :**  
Information financière 1<sup>o</sup> trimestre 2012/2013
- **4 septembre 2012 :**  
Avis de convocation Assemblée Générale Mixte du 19 octobre 2012
- **4 septembre 2012 :**  
Nombre d'actions et de droits de vote
- **4 septembre 2012 :**  
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 19 octobre 2012
- **4 septembre 2012 :**  
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 19 octobre 2012 sur les comptes annuels 2011/2012, Modalités de participation à l'AG, Texte des résolutions, Ordre du jour

V. **GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON**  
**(<http://www.infogrefe.com>)**

- **27 novembre 2012 :**  
Changement de commissaires aux comptes (dépôt n° 2012-A-6364 du 27 novembre 2012)
- **20 novembre 2012 :**  
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes au 30/04/2012, Rapport de gestion, Résolution d'affectation AGO (dépôt n° 2012-B-9070 du 20 novembre 2012)
- **20 novembre 2012 :**  
Comptes consolidés au 30 avril 2012, Rapport Commissaires aux comptes, rapport de gestion (dépôt n° 2012-B-9071 du 20 novembre 2012)

**VI. PUBLICATIONS EFFECTUEES DANS DES JOURNAUX**

- **20 juillet 2013 :**  
INVESTIR : Communiqué sur résultats annuels 2012/2013
- **16 juillet 2013 :**  
BOURSORAMA : Communiqué sur résultats annuels 2012/2013
- **20 juillet 2013 :**  
LE FIGARO : Communiqué sur résultats annuels 2012/2013
- **16 juillet 2013 :**  
LES ECHOS : Communiqué sur résultats annuels 2012/2013
- **28 février 2012 :**  
LES ECHOS - Communiqué sur chiffre d'affaires 9 mois 2012/2013
- **13 décembre 2012 :**  
LES ECHOS - Communiqué sur résultats semestriels 2012/2013
- **15 décembre 2012 :**  
INVESTIR - Communiqué sur résultats semestriels 2012/2013
- **14 décembre 2012 :**  
LE FIGARO - Communiqué sur résultats semestriels 2012/2013
- **29 octobre 2012 :**  
JOURNAL DU PALAIS : Publication des droits de vote et nombre d'actions
- **26 septembre 2012 :**  
BIEN PUBLIC : Avis de convocation AG
- **14 septembre 2012 :**  
LES ECHOS – Communiqué sur Chiffre d'affaires T1 2012/2013
- **3 septembre 2012 :**  
LES ECHOS – Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 19 octobre 2012



**VI. BODACC**

- **10 décembre 2012 :**  
Avis de dépôt des comptes annuels 2011/2012 (annonce n° 1944 BODACC C n° 20120090)
- **10 décembre 2012 :**  
Avis de dépôt des comptes annuels 2011/2012 (annonce n° 1943 BODACC C n° 20120090)
- **6 décembre 2012 :**  
Modifications sur l'administration (annonce n° 289 BODACC n° 20120236)